



**HAL**  
open science

## Les modes expriment-ils des modalités ? L'alternance indicatif / subjonctif dans les complétives objet

Laurent Gosselin

### ► To cite this version:

Laurent Gosselin. Les modes expriment-ils des modalités ? L'alternance indicatif / subjonctif dans les complétives objet. *Linguisticae investigationes: International Journal of Linguistics and Language*, 2016, 39-1, pp.145-192. 10.1075/li.39.1.06gos . hal-02310010

**HAL Id: hal-02310010**

**<https://hal.science/hal-02310010>**

Submitted on 9 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Les modes expriment-ils des modalités ? L’alternance indicatif / subjonctif dans les complétives objet**

Laurent Gosselin  
*Université de Rouen*  
*DYSOLA, EA 4701*

### **1 Introduction : quelles relations entre mode et modalité ?**

Dans les grammaires du français, les modes désignent des classes morphologiques (flexionnelles) du verbe, auxquelles sont attribuées des significations. Il est couramment admis que ces significations ressortissent à la catégorie sémantique générale de la modalité (qui peut être exprimée aussi bien par des lexèmes que par des grammèmes). Or la relation entre modes et modalités est loin d’être claire, comme l’atteste la présentation des modes dans la *Grammaire méthodique du français* (Riegel, Pellat & Rioul 2014, p. 511) :

« La définition traditionnelle<sup>1</sup> des modes s’appuie sur la notion de modalité : les modes expriment l’attitude du sujet parlant à l’égard de son énoncé ; ils manifestent différentes manières d’envisager le procès. (...) L’identification des modes aux modalités ne permet pas de caractériser chacun d’eux par des propriétés vraiment distinctives. (...) les modes du verbe et les modalités ne coïncident pas. (...) En réalité, un mode n’exprime pas en soi une modalité, même s’il peut y contribuer. »

Les points qui paraissent aujourd’hui faire l’objet d’un relatif consensus sont les suivants :

- a) Les modes ont une signification, qui a à voir avec la modalité, prise dans une acception large (i.e. non limitée aux modalités identifiées par les logiques modales).
- b) La modalité ainsi caractérisée comme « manière d’envisager le procès » (cf. *supra*), comme « la façon d’appréhender ou de présenter le procès » (Leeman-Bouix 1994, p. 19) est une notion indispensable, quoique « passablement floue » (Wilmet 2010, p. 170).
- c) La signification « modale » (au sens où elle renvoie à la modalité) des modes concerne prioritairement les modes personnels (indicatif et subjonctif), car « on ne

voit pas quelles modalités pourraient être exprimées par l'infinitif et par le participe » (Riegel, Pellat & Rioul 2014, p. 511).

d) Les modes sont particulièrement sensibles à la syntaxe, ce qui les distingue nettement des temps et des aspects, qui sont presque exclusivement déterminés par des contraintes sémantiques (cette opposition a été clairement mise en lumière par Abouda 2010). Ainsi, dans le cas du choix du mode dans les complétives objet, l'explication ne saurait être purement sémantique ; elle doit prendre en compte l'articulation syntaxe / sémantique, car une simple dislocation gauche de la complétive change les acceptabilités :

- (1) a. *Je sais bien qu'il est / \*soit heureux en ménage*  
 b. *Qu'il soit heureux en ménage, je le sais bien.*

e) L'alternance modale indicatif / subjonctif dans les complétives objet constitue un lieu d'observation privilégié de la valeur sémantique des modes.

Ce dernier point peut être justifié comme suit<sup>2</sup> : dans les phrases qui contiennent une complétive objet, la modalité qui affecte le procès exprimé par la complétive est doublement marquée : par le mode de la complétive et par le verbe recteur (éventuellement accompagné d'autres marqueurs) de la principale. On peut alors examiner les relations entre ces deux types de marqueurs de modalité (le verbe recteur et le mode de la complétive). Pour une principale donnée, trois cas se présentent concernant le choix du mode de la complétive :

- 1) le choix est obligatoire (ex. « X *vouloir que* » + subjonctif, « X *savoir que* » + indicatif) ;  
 2) le choix est facultatif avec différence manifeste de sens (ex. 2a, b) ;  
 3) sans différence de sens clairement identifiable (ex. 3).

- (2) a. « *Dis-lui qu'il part demain* – expression d'un fait »  
 b. « *Dis-lui qu'il parte demain* – énonciation d'un ordre » (Dauzat 1952, p. 220 ; cf. également Imbs 1953, p. 47, Gross 1978, p. 59, Martin 1983, p. 126, Lalaire 1998, p. 92, Dreer 2007, p. 19)  
 (3) *Il faut espérer qu'il prendra / prenne le train.*

Les hypothèses sous-jacentes aux études sur ces relations entre contenu de la principale et choix du mode de la complétive sont que, pour être compatibles, ces deux éléments doivent exprimer des modalités 1) identiques ou 2) compatibles. Comme les verbes recteurs sont susceptibles d'exprimer un grand nombre de modalités distinctes, le choix de la première hypothèse (selon laquelle les modalités devraient être identiques) conduit à identifier un subjonctif de volonté (après le verbe *vouloir*), de souhait (après *souhaiter*), de doute (après *douter*, etc. ; cf. entre autres Dauzat 1952, p. 219<sup>3</sup>). Cette hypothèse a rapidement été abandonnée au profit de la seconde (les modalités doivent être compatibles). Par

exemple, l'analyse selon laquelle le subjonctif exprimerait la simple possibilité du procès de la complétive paraît apte à rendre compte du fait que ce mode est compatible avec les modalités de la volonté, du souhait et du doute, mais non avec celle du savoir et de la certitude, exprimées par la principale. Le dispositif explicatif consiste donc à faire des hypothèses sur la signification des modes et à confronter ces hypothèses avec leurs possibilités d'emploi dans les complétives objet. Si ces significations modales sont compatibles avec celles qu'expriment les principales, les hypothèses seront corroborées ; dans le cas contraire elles seront falsifiées. Par exemple, l'hypothèse selon laquelle le subjonctif exprimerait une simple possibilité paraît falsifiée (à première vue) par son emploi obligatoire, en français moderne, après des verbes appréciatifs factifs comme *regretter* ou *se réjouir* (nous reviendrons sur ce point ci-dessous).

L'objectif du présent article est de montrer :

- a) que les hypothèses avancées jusqu'à maintenant sur la signification de l'indicatif et du subjonctif sont falsifiées et doivent être abandonnées ;
- b) qu'il est possible de définir de façon rigoureuse la modalité au sens large (préalable indispensable à l'analyse sémantique des modes personnels) ;
- c) que, dans ce cadre, il apparaît que les modes n'expriment pas des modalités à part entière, mais des contraintes sur les valeurs de certains paramètres des modalités exprimées par le verbe recteur ;
- d) que les différents cas de figure observés (concernant choix du mode, avec ou sans différence de sens manifeste) se laissent expliquer dans le détail – car le détail est essentiel – en termes de convergence / divergence, totale ou partielle, entre les contraintes sur les modalités, dues aux divers marqueurs de l'énoncé.

On entend répondre, par ce biais, à des questions théoriques générales ainsi qu'à des problèmes pratiques. Soit, parmi les questions théoriques :

- a) Quelle est la nature de la signification des modes (cf. Quer 2009) ?
- b) Si les modes ont une signification, celle du subjonctif et de l'indicatif doivent être différentes, sinon opposées (Dreer 2007). Mais alors comment expliquer pourquoi ils sont substituables sans différence sémantique clairement identifiable dans certains contextes (ex. 3 *supra*) ?
- c) Quelle conception de l'interaction syntaxe / sémantique peut rendre compte du fait que le choix du mode de la complétive puisse influencer sur l'interprétation du verbe recteur dans un exemple comme (2a,b) ?
- d) Quel modèle peut rendre compte des relations de compatibilité / incompatibilité sémantique entre des grammèmes, comme le mode, la négation, l'interrogation et des lexèmes (les verbes recteurs) ?

Du point de vue pratique, particulièrement dans le domaine du FLE (cf. Delbart 2007, Damart 2009, Youssef 2012), il ne paraît pas aisé d'énoncer des principes

simples concernant le choix du mode en fonction du contexte gauche (verbe recteur, négation, interrogation, impératif, hypothétique, etc., cf. Cellard 1996). De plus, ce choix est soumis à divers types de variation (diachroniques, diatopiques, diastratiques ...). Ces phénomènes sont désormais relativement bien documentés, au moyen d'analyses de corpus (voir, en particulier Cohen 1965 et, dans la tradition scandinave, Börjeson 1966, Nordahl 1969, Boysen 1971, Silenstam 1973, Lagerqvist 2009). En outre, les corpus numérisés permettent aujourd'hui de vérifier assez facilement les intuitions sur les compatibilités (nous avons utilisé à cet effet *Frantext*, *Factiva* et *frWaC*<sup>4</sup>, outre de nombreux exemples remarquables repérés au cours de nos lectures).

Par ailleurs, les normes grammaticales ne peuvent être ignorées. A partir du XVII<sup>e</sup>, les grammairiens et les lexicographes ont systématiquement édicté des normes du bon usage des modes. Aujourd'hui encore, une rapide consultation des forums sur internet montre que cette question est très largement, et parfois véhémentement, débattue. Pour autant, on aurait tort de réduire les jugements d'acceptabilité en français standard à l'effet d'une application systématique des normes explicites. Ainsi *espérer* se fait-il très souvent suivre du subjonctif, pourtant proscrit par les grammaires normatives<sup>5</sup>. Il est même remarquable que ce soit à partir du moment où des normes ont été prescrites, en particulier dans la *Grammaire* de Maupas (1607, p. 311-312), que l'emploi des modes s'est profondément transformé en français. De sorte que la thèse selon laquelle l'indicatif exprime la certitude et le subjonctif le doute s'est trouvée infirmée par l'évolution du système qui allait imposer, vers le milieu du XVII<sup>e</sup>, le subjonctif après les verbes appréciatifs comme *regretter*<sup>6</sup> ou *se réjouir*, qui présentent pourtant le contenu de la complétive comme une certitude (ces verbes sont dits « factifs », au sens où le contenu de la complétive est présupposé) :

(4) *Je regrette / me réjouis qu'il soit / \*est venu.*

Tout cela montre la nécessité d'un modèle explicatif qui soit rigoureusement articulé (pour répondre aux questions théoriques qui viennent d'être posées), prédictif (falsifiable) et néanmoins suffisamment souple pour rendre compte des zones de variation possible et donc de la variabilité des pratiques langagières.

A la suite d'un examen critique des principales hypothèses avancées dans la littérature (§ 2.), nous présenterons nos propres propositions (§ 3.), dont nous détaillerons les applications, en distinguant différents cas de figure (§ 4.-8.).

## 2. Critique des principales hypothèses avancées

Nous évoquerons tout d'abord les principales hypothèses explicatives que l'on trouve dans la littérature sur la question. Nous montrerons qu'elles se heurtent à des difficultés empiriques incontournables et peuvent donc être considérées comme réfutées<sup>7</sup>.

### 2.1. Les modes n'ont pas de sens

La thèse selon laquelle le choix du mode serait dû à des contraintes purement morpho-syntaxiques (non sémantiques) est très ancienne. On la trouve déjà formulée par Buffier, pour qui « le subjonctif grammatical est purement arbitraire » (1709, p. 72). On sait qu'elle a été adoptée par le structuralisme sous le terme, forgé par Brunot<sup>8</sup>, de « servitude grammaticale » (Gougenheim 1939, p. 195). Elle repose sur deux arguments :

- a) le fait que le choix du mode paraisse s'imposer de façon exclusive dans la majorité des cas (ex. *savoir que* + indicatif ; *vouloir que* + subjonctif) et ne saurait donc correspondre à une intention de signifier de la part du locuteur ;
- b) le fait que les grammairiens et linguistes ne soient pas parvenus à identifier clairement un sémantisme différentiel pour chacun de ces modes (Touratier 1996, p. 172-174<sup>9</sup>).

Elle est aujourd'hui généralement abandonnée<sup>10</sup>, d'une part parce qu'on a renoncé au principe du fonctionnalisme structuraliste selon lequel un élément ne serait porteur de sens qu'à la condition qu'il fasse l'objet d'un choix dans un paradigme de la part du locuteur, et d'autre part parce que cette approche ne peut rendre compte, entre autres, de la différence d'interprétation entre (2a) et (2b), sauf à supposer qu'il existe deux verbes *dire* en relation de quasi homonymie. Cette analyse homonymique – critiquée par Vet (1998), mais encore adoptée par Godard et de Mulder (2011, p. 149) – se heurte<sup>11</sup> au fait que le phénomène concerne un grand nombre de verbes de communication, comme *crier*, *chuchoter*, *écrire*, *téléphoner*, *télégraphier*, etc.<sup>12</sup> :

- (5) a. *Il m'a téléphoné qu'il m'avertirait*
- b. « *La taupe vient de me téléphoner que je t'avertisse qu'il ne fallait pas bouger ...* » (Leroux, *Les Mohicans de Babel*, chap. XIII)

ainsi qu'à la possibilité de coordonner une complétive à l'indicatif avec une complétive au subjonctif dans ce contexte, ce qui paraît impliquer la présence d'un seul et même verbe (voir ci-dessous, § 6.1) :

- (6) « *Elle a dit qu'elle était stupide et que je vous la rende* » (Feydeau, *Un fil à la patte I*, 9).

C'est pourquoi la recherche d'une explication sémantique s'impose.

## 2.2. Le subjonctif comme expression d'une possibilité

Selon l'analyse guillaumienne (Guillaume 1929) – reprise de façon plus ou moins critique par Moignet 1959, Curat 1991, Leeman-Bouix 1994, Lagerqvist 2009, Wilmet 2010) – le subjonctif, à la différence de l'indicatif, exprime le possible, et, plus précisément, la mise en balance de deux possibilités opposées de force égale (rien ne permet de pencher en faveur de l'une ou de l'autre). Cette analyse prédit la présence du subjonctif après les verbes volitifs (portant sur des possibilités futures), ainsi que celle de l'indicatif après des verbes comme *penser*, *prévoir* ou *parier* (qui impliquent que l'une des possibilités est prépondérante), mais elle peine à expliquer pourquoi des verbes comme *douter* ou *s'attendre (à ce) que* se font suivre du subjonctif, alors qu'une des deux possibilités est nettement privilégiée (pour d'autres contre exemples, cf. Curat 1991, p. 120).

C'est pourquoi cette conception du subjonctif comme marqueur du possible a été reformulée à la fois, *via* l'analyse de Martin (1983), par la sémantique formelle<sup>13</sup> (Farkas 1992, Kupferman 1996), par l'approche « pragmatique » de Godard & De Mulder (2011) et Godard (2012)<sup>14</sup>, ainsi que, dans une certaine mesure, par l'analyse polyphonique de Donnaire (2003). Selon ces différentes perspectives théoriques, le subjonctif, par opposition à l'indicatif, exprime la sélection d'une possibilité parmi d'autres (sans imposer que ces possibilités soient équiprobables). Le subjonctif suit donc les verbes ayant pour caractéristique d'évoquer une pluralité de possibilités. Ainsi, outre les verbes de volonté, les verbes appréciatifs factifs comme *regretter*, *déplorer*, *se réjouir*, etc. exigent subjonctif, bien qu'ils introduisent un fait avéré, parce que ce fait est mis en relation avec d'autres possibilités.

Cette explication se heurte à deux types d'objections, qui paraissent incontournables :

a) Il est bien souvent difficile de dire *a priori* si plusieurs possibilités sont ou non évoquées. En outre, Portner (2011, p. 1269) et Rihs (2013, p. 128) rappellent, à juste titre, que, dans le cadre de la sémantique des mondes possibles, tous les verbes épistémiques (y compris *croire* et *savoir*, cf. Hintikka 1962) convoquent une pluralité de possibilités, sans qu'ils se fassent pour autant tous suivre du subjonctif ; ce qui implique que la sémantique des mondes possibles ne constitue pas un cadre adéquat pour défendre cette analyse.

b) Les verbes qui désignent le plus explicitement un choix parmi un ensemble de possibilités, *parier*, *gager*, *miser*, *hasarder*, *conjecturer*, sont systématiquement suivis de l'indicatif :

- (7) a. *Je parie qu'il n'y aura [\*ait] personne*  
 b. « *Mais, mon dieu, je parie que tu ne sais [\*sache] pas seulement déchirer une cartouche.* » (Stendhal, *La Chartreuse de Parme*, I, 3, Frantext)  
 c. « *Mais vois donc, Gwynplaine ! y en a-t-il de la tourbe effrénée ! je gage que nous ferons [\*faisons] notre plus grosse recette aujourd'hui.* » (Hugo, *L'homme qui rit*, II, VI, 2, Frantext)  
 d. « *Et miser, espérer que, à force de divisions, à force de guerres civiles, le problème se réglera de lui-même, c'est une utopie absurde et dangereuse.* » (frWaC)  
 e. « *Une petite poignée de critiques hasardèrent qu'il s'agissait là de l'œuvre d'un génie visionnaire créant une nouvelle forme de littérature* » (frWaC)  
 f. « *Philibert le Duc l'attribue à un certain Piquet. Nous conjecturons que ce Piquet n'est autre que l'abbé François Piquet (1708 - 1781), missionnaire du Roy au Canada.* » (frWac).

### 2.3. L'indicatif, marqueur d'assertion

Ces derniers exemples ne soulèvent, en revanche, aucune difficulté pour la conception de l'indicatif comme marqueur d'assertion, de prise en charge énonciative, qui se distinguerait ainsi du subjonctif, marqueur de non-assertion, de non-prise en charge. Cette analyse remonte au moins à Damourette et Pichon (1911-1936)<sup>15</sup>. Elle est adoptée, entre autres par Huot (1986), Soutet (2000), Abouda (2002), Dreer (2007), Godard et de Mulder (2011), Godard (2012), Lindschouw (2011)<sup>16</sup>. Elle rencontre cependant, elle aussi, deux types de difficultés qui, combinées, aboutissent à une impasse :

a) Pour rendre compte de l'indicatif après des verbes épistémiques non factifs comme *croire*, *penser*, *s'imaginer* (qui est contrefactif<sup>17</sup>) :

- (8) *Marie croit / pense / s' imagine que Pierre est malade*

il faut étendre la notion de prise en charge à tous les cas de « véridicalité » (au sens de Giannakidou 2009), c'est-à-dire à tous les cas où la vérité de la proposition complétive est impliquée ou présupposée dans le modèle épistémique (le système de croyances) du locuteur ou du sujet de l'énoncé (en l'occurrence

*Marie*). Mais on ne peut expliquer alors pourquoi le subjonctif s'impose, en français moderne, après les appréciatifs factifs comme *regretter, se réjouir, être heureux / désolé que ...*, puisque la vérité de la complétive est présupposée dans le modèle épistémique du sujet de l'énoncé ainsi que dans celui du locuteur (cf. ex. 4), et qu'on a donc affaire à un cas typique de véridicalité.

b) Pour rendre compte du subjonctif après ces appréciatifs factifs, la seule solution est alors d'exclure la présupposition de la prise en charge (Huot 1986, p. 86, Soutet 2000, p. 61, Abouda 2002, p. 12, Lindschouw 2011, p. 57), et de considérer que l'indicatif a pour rôle de marquer la prise en charge du posé, dans l'énoncé. Mais, il n'est alors plus possible d'expliquer pourquoi les verbes épistémiques négatifs et factifs comme *ignorer* et *oublier* sont régulièrement suivis de l'indicatif :

(9) *Paul ignore / oublie que Marie est là.*

Car, dans ce cas, la vérité de la complétive ne figure pas dans le modèle épistémique du sujet de l'énoncé (Paul), mais uniquement dans celui du locuteur, à titre de présupposé (et non de posé, comme l'indicatif serait censé l'indiquer).

#### 2. 4. L'indicatif marqueur de pertinence

Prenant appui sur Jarry (2004, 2009), Rihs (2013) avance une hypothèse pragmatique selon laquelle une complétive au subjonctif n'est jamais pertinente (au sens de Sperber et Wilson 1989) en elle-même, tandis qu'une complétive à l'indicatif l'est toujours. Cette analyse renouvelle, dans un cadre pragmatique néogricéen précisément défini, la thèse, très ancienne, de la détachabilité des complétives à l'indicatif, que l'on trouve déjà chez Restaut (1730, p. 92) :

« Ainsi de cette phrase, *Je crois que vous serez inquiet*, si on retranche *je crois que*, le reste *vous serez inquiet*, présente à l'esprit un sens déterminé, & qui s'entend indépendamment de tout autre mot. »

Autrement dit, une complétive à l'indicatif se suffit à elle-même, alors qu'une complétive au subjonctif tire sa pertinence de la principale qui l'enclasse. Rihs est ainsi conduit à considérer que « la contribution d'un indicatif enclassé a systématiquement à voir avec la mise au premier plan de la valeur factuelle attachée au contenu subordonné » (p. 243). À l'inverse, au subjonctif, l'état de chose décrit par la complétive « n'est jamais pertinent en lui-même, ce qui implique que, du point de vue interprétatif, l'effet contextuel (...) est localisé du côté de la structure enclassante » (p. 241).

Or cette analyse ne peut expliquer l'emploi de l'indicatif dans un énoncé du type :

(10) *Ma femme sait / se doute / ignore que nous sommes ici*

qui correspond typiquement à la situation associée par Rihs à l'emploi du subjonctif : le contenu de la complétive étant mutuellement manifeste aux participants de la conversation, la pertinence doit être cherchée dans la principale.

## 2. 5. Règles ou simples « tendances »

Le fait que les hypothèses explicatives proposées se heurtent à des contre-exemples (qui ne sont pas seulement apparents), doit-il pour autant nous conduire à conclure avec Martin (1983, p. 105) que « l'emploi du subjonctif obéit à des tendances beaucoup plus qu'à des règles » ? Encore devrait-on définir ce qu'il faut entendre par « tendances ». Il ne peut, en tout cas, s'agir de simples préférences. Car certains contextes excluent indiscutablement le choix de l'un des deux modes, y compris quand il n'y a pas d'alternative, comme avec la périphrase prospective [*aller* + infinitif], qui est défective et ne peut, entre autres, être conjuguée au subjonctif :

(11)a. *Je vois qu'il va pleuvoir*  
 b. *Je me désole qu'il \*va / \*aille pleuvoir.*

La tâche est plutôt de préciser et d'expliquer dans quels cas ce choix est exclusif, dans quels cas les deux modes sont possibles, et, dans cette dernière situation, pourquoi le choix de l'un des deux modes entraîne ou non une différence de sens identifiable (comme dans les ex. 2 et 3 *supra*).

Nous proposons, dans les pages qui suivent, non pas une définition originale du sémantisme des modes, à laquelle personne n'aurait encore pensé, mais un dispositif explicatif nouveau de l'interaction du mode avec son contexte dans les complétives objet, qui permet de répondre aux difficultés rencontrées et abondamment documentées dans la littérature. Ce dispositif explicatif repose sur une conception large de la modalité, précisément définie.

## 3. Propositions

### 3.1. Le dispositif explicatif

Nous adoptons le dispositif explicatif suivant :

a) A la suite de Brunot (1922, p. 514), nous considérons que la partie sémantique comparable des modes de la complétive, des verbes recteurs (lexèmes), de la négation, de l'interrogation, etc. qui entrent en interaction dans l'énoncé, concerne les modalités exprimées, ce qui suppose une conception « large » des modalités définies comme « modes de validation/invalidation d'un contenu représenté » (Gosselin 2010, p. 5).

b) Nous adoptons la conception modulaire des modalités présentée dans Gosselin (2010), selon laquelle chaque modalité est conçue comme un objet caractérisé par un ensemble de paramètres susceptibles de prendre différentes valeurs, l'assignation de ces valeurs provenant des contraintes exercées par les divers marqueurs (morphèmes lexicaux, grammaticaux et constructions) de l'énoncé.

c) Nous admettons que le verbe recteur exprime dans tous les cas une modalité (qui peut ne constituer qu'une partie de son sémantisme) et que les valeurs des paramètres de cette modalité sont contraintes par le verbe lui-même, par la présence éventuelle de la négation, de l'interrogation, ainsi que par le mode de la complétive.

d) Nous faisons l'hypothèse que le choix du mode de la complétive objet résulte de la convergence, totale, partielle ou nulle, entre les contraintes sur les valeurs de ces paramètres, déclenchées par la présence des différents marqueurs (dont le mode lui-même) de l'énoncé : quand la convergence est totale, le mode s'impose de façon exclusive ; quand elle est nulle, il est exclu. Quand la convergence est partielle, les deux modes sont possibles, avec, selon les cas, d'éventuelles différences de sens.

Nous précisons maintenant 1) le cadre théorique, 2) comment il s'applique aux constructions que nous étudions, 3) les contraintes associées aux marqueurs qui apparaissent dans ces constructions, et enfin 4) les types de convergence entre contraintes, et les divers effets produits.

### 3.2. La théorie modulaire des modalités (TMM)

La TMM (Gosselin 2010, 2015b) adopte une conception large des modalités, qui englobe à la fois les modalités aléthiques, épistémiques et déontiques (issues de la tradition logique), mais aussi les modalités appréciatives, axiologiques et bouliques<sup>18</sup>. Ces modalités peuvent être exprimées aussi bien par des lexèmes que par des grammèmes. Dans cette perspective, la modalité apparaît comme une catégorie fondamentalement hétérogène, présentant divers aspects syntaxiques, sémantiques, et pragmatiques. Pour modéliser cette hétérogénéité, la TMM met en œuvre un formalisme informatique de type « orienté-objet », qui consiste à

considérer chaque modalité comme un objet (noté  $\text{mod}_{i,j,k\dots}$ ) auquel sont systématiquement associés neuf paramètres (ou attributs), qui sont susceptibles de prendre différentes valeurs.

Le *Tableau 1* représente et décrit l'ensemble des neuf paramètres attribués à chaque modalité (cf. Gosselin, 2010, p. 57-142).

classes	sous-classes	appellations	rôles
Paramètres conceptuels			définissent des catégories et des valeurs modales
		I : instance de validation	distingue les modalités objectives, subjectives ou institutionnelles
		D : direction d'ajustement	oppose les mod. à valeur descriptive aux mod. à valeur injonctive, ou mixte
		F : force de validation	précise la valeur à l'intérieur d'une catégorie, par ex. <i>probable</i> ou <i>certain</i> pour l'épistémique ; la force exprime à la fois une orientation, positive ou négative, et un degré
Paramètres fonctionnels			rendent compte du fonctionnement de la modalité dans l'énoncé
	Paramètres structuraux	N : niveau dans la hiérarchie syntaxique	indique la place de la modalité dans la structure syntaxique
		P : portée dans la structure logique	précise les éléments sur lesquels porte la modalité et ceux qui portent sur elle
	Paramètres énonciatifs	E : engagement du locuteur	marque le degré de prise en charge
		R : relativité	indique la relation éventuelle de la mod. à des éléments contextuels
		T : temporalité	recouvre les caractéristiques temporelles et aspectuelles de la mod.
Métaparamètre	M : marquage	indique si la valeur des autres paramètres a été obtenue par marquage linguistique ou par inférence (annulabilité)	

**Tableau 1** : les paramètres

Les deux premiers paramètres conceptuels, l'instance de validation et la direction d'ajustement, définissent les *catégories modales* (aléthique, épistémique, axiologique, etc.). L'instance de validation (ou « sujet modal » chez Bally) peut prendre trois valeurs distinctes : le réel (quand la validation est présentée comme objective), la subjectivité (individuelle ou collective) et l'institution (en tant que système de conventions, cf. Gosselin 2010, p. 60-72).

La direction d'ajustement est un concept emprunté à la pragmatique des actes illocutoires de Searle (éd. 1982), qui l'avait, lui-même, construite à partir de l'analyse par Anscombe (1957) du raisonnement pratique d'Aristote, et qui devait ensuite l'étendre à la structure intentionnelle des états mentaux (Searle, éd. 1985). On admet qu'elle est susceptible de prendre trois valeurs : descriptive (l'énoncé s'ajuste au monde), injonctive (le monde est censé s'ajuster à l'énoncé) ou mixte. Ce dernier cas concerne spécifiquement les jugements de valeurs, qui se présentent comme des descriptions du monde, mais qui prétendent simultanément orienter l'attitude et le comportement de l'allocutaire relativement aux réalités considérées (cf. Gosselin 2010, p. 72-80). Parmi ces jugements de valeur, on distingue les modalités appréciatives (ou modalités subjectives du désirable) et les modalités axiologiques (ou modalités du louable / blâmable, qui relèvent de l'idéologie, de la morale, de la religion, etc.).

Le *Tableau 2* représente les catégories modales ainsi définies.

	<b>aléthique</b>	<b>épistémique</b>	<b>appréciative</b>	<b>axiologique</b>	<b>boulique</b>	<b>déontique</b>
<b>I</b>	réel	subjectivité	subjectivité	institution	subjectivité	institution
<b>D</b>	descriptive	descriptive	mixte	mixte	injonctive	injonctive

**Tableau 2** : les catégories modales

A chaque énoncé est attribuée une structure modale, comprenant un certain nombre de modalités liées entre elles par des relations logiques. Chacune de ces modalités est pourvue de ses neuf paramètres, auxquels sont assignées des valeurs particulières. Le calcul de cette structure modale et des valeurs des paramètres est effectué par un système de règles, dont l'architecture est modulaire (nous ne développerons pas ce point ici).

Prenons un exemple pour illustrer schématiquement le fonctionnement du modèle. A la phrase :

(12)a. Luc est probablement malhonnête

est associée une structure modale du type :

(12)b.  $\text{mod}_i (\text{mod}_j (\text{malhonnête}(\text{Luc})))$

mod<sub>i</sub> désigne une modalité épistémique, marquée par l'adverbe *probablement*. Son instance de validation (I) est la subjectivité, sa direction d'ajustement (D) est descriptive, et sa force (F) positive : il s'agit d'une vérité subjective évaluée en tant que probabilité. mod<sub>j</sub> correspond à une modalité axiologique intrinsèquement associée<sup>19</sup> à l'adjectif *malhonnête*. Son instance de validation est de nature institutionnelle (la loi, la morale), sa direction d'ajustement est mixte (il s'agit d'un jugement de valeur, qui décrit l'individu en question en essayant d'influer sur l'attitude à adopter à son égard), et sa force est négative (valeur de blâme).

### 3.3 Application aux constructions avec complétive objet

Prenant appui sur Pietrandrea (2010), et Petrandrea & Stathi (2010), on admet que les « constructions », au sens des grammaires de construction, peuvent servir d'entrées pour calculer des structures modales. Aux constructions de type syntaxique « V *que* p » nous associons, au plan sémantique, des structures modales de la forme :

Syntaxe :	V	<i>que</i>	P
Sémantique :	mod <sub>i</sub>	mod <sub>j</sub>	Pred (arg.)

**Figure 1** : construction avec complétive objet

où mod<sub>i</sub> est une modalité extrinsèque qui correspond au verbe de la principale, et mod<sub>j</sub> une modalité intrinsèque au lexème prédicatif (Pred) de la complétive. Par exemple, dans l'énoncé

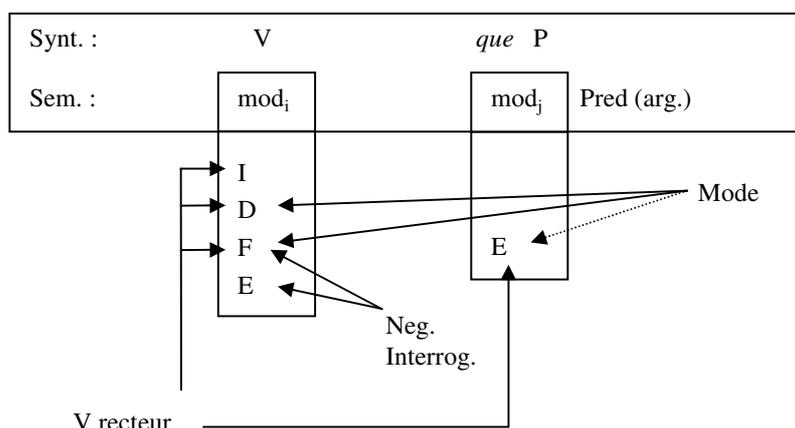
(13) *Je doute qu'il soit honnête*

mod<sub>i</sub> désigne la modalité épistémique de force négative marquée par le verbe *douter*, tandis que mod<sub>j</sub> représente la modalité axiologique positive intrinsèquement associée au prédicat *honnête*. Cette analyse vaut aussi pour les constructions du type « être Adj *que* p » (ex. « être certain *que* p »), ou « avoir SN/SPrep *que* p » (ex. « avoir hâte *que* p », « avoir le sentiment *que* p », « avoir en tête *que* p »).

Cette construction renvoie à un *frame* correspondant à l'expression « d'un jugement (mod<sub>i</sub>) sur un jugement (mod<sub>j</sub>) », autrement dit à une métareprésentation<sup>20</sup> (mod<sub>i</sub>) portant sur une représentation (mod<sub>j</sub>). Ce jugement (mod<sub>i</sub>) peut être simplement conçu (verbes d'attitude propositionnelle) ou énoncé et communiqué à un interlocuteur. Comme, selon Goldberg (2010), une

construction évoque un *frame* qui est profilé (au sens de Langacker 2009 : 7-8), ce peut être la conception ou l'émission du jugement qui se trouve profilée (*penser / dire / écrire / téléphoner que*) ou sa réception (*comprendre / apprendre / entendre / lire que*). Le concept de « construction » permet ainsi, outre la formulation d'une analyse très générale, la prise en compte de verbes qui sont normalement considérés comme intransitifs, par exemple *trembler, frémir, brûler* dans « *je tremble / frémis / brûle qu'il (ne) revienne* ».

Le verbe recteur, le mode de la complétive, la négation et l'interrogation dans la principale contraignent les valeurs de certains paramètres de  $mod_i$  et  $mod_j$ . Nous ne présentons que ce qui est indispensable, c'est-à-dire uniquement les contraintes sur les valeurs des paramètres qui sont susceptibles de converger ou de diverger. En l'occurrence, il s'agit des paramètres D (direction d'ajustement), F (force de la validation), et, dans une moindre mesure, E (engagement du locuteur). Soit la *Figure 2*, qui illustre la portée des contraintes exercées par le verbe recteur, le mode de la complétive, la négation (du verbe recteur) et l'interrogation (sur le verbe recteur), dans la construction avec complétive objet. Cette figure indique que le verbe recteur contraint les valeurs de I, D, F de  $mod_i$  et de E de  $mod_j$ , la négation et l'interrogation celles de D et F de  $mod_i$ , le mode de la complétive celles de D et F de  $mod_i$ , et, dans quelques cas seulement, celle de E de  $mod_j$  (d'où les pointillés).



**Figure 2 :** contraintes exercées sur les valeurs de paramètres modaux

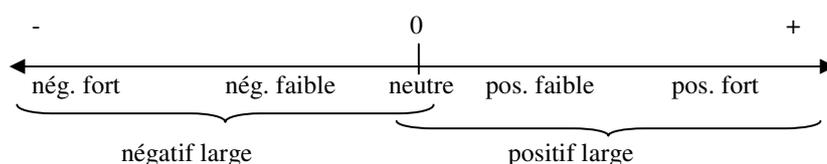
Illustrons le fonctionnement de ce schéma avec l'exemple (13), traité de façon informelle. Le verbe *douter* contraint les valeurs de I (subjectivité), D (descriptive) et F (négative) de  $mod_i$  (ce qui lui confère sa valeur épistémique négative), ainsi que la valeur de E de  $mod_j$  (que le locuteur ne prend pas en

charge : non factivité). Le mode subjonctif contraint les valeurs de D et F de  $\text{mod}_i$  : il ne tolère la valeur descriptive de D qu'à la condition que la valeur de F soit négative (cf. *infra*). Comme les contraintes exercées à la fois par le verbe recteur (*douter*) et le mode de la complétive (subjonctif) sont convergentes, la phrase est bien formée. Si l'on remplaçait, par exemple, le verbe *douter* par le verbe *se douter*, ce verbe contraindrait la valeur de F  $\text{mod}_i$  à devenir positive (évaluation subjective positive), ce qui entrerait en conflit avec la contrainte exercée par le mode subjonctif, et la phrase serait mal formée (*se douter* impose l'indicatif).

### 3.4. Les valeurs de D, F et E

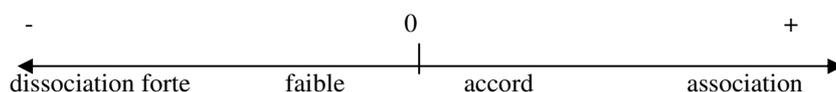
Le paramètre D comprend des valeurs purement descriptives (modalités aléthiques et épistémiques), injonctives (modalités bouliques et déontiques) et mixtes (modalités appréciatives et axiologiques), qui correspondent à une description du monde, mais orientée vers une pratique (jugements à valeur de recommandation ou, au contraire, de critique, de dénigrement).

Les valeurs de F se répartissent sur un continuum qui va du négatif fort (invalidation totale) au positif fort (validation maximale) en passant par une valeur médiane, indéterminée, selon une structure du type :



**Figure 3 :** valeurs de F

De même, les valeurs de E, qui exprime le lien de prise en charge qu'entretient le locuteur ( $I_0$ )<sup>21</sup> avec la modalité, conduisent de la dissociation forte au lien d'association (prise en charge maximale du posé), en passant par la dissociation faible et le simple accord (du présupposé)<sup>22</sup>, selon un schéma comparable :



**Figure 4 :** valeurs de E

Examinons maintenant dans quelle mesure les différents marqueurs de l'énoncé contraignent les valeurs des paramètres D, F et E de  $\text{mod}_i$  et  $\text{mod}_j$ .

### 3.5. Les verbes recteurs

Les verbes (et locutions verbales) recteurs contraignent les valeurs de I et D de  $\text{mod}_i$ . Ils définissent ainsi une catégorie modale (verbes et locutions verbales aléthiques, épistémiques, appréciatifs, axiologiques, bouliques et déontiques.). Ils expriment aussi des contraintes sur F de  $\text{mod}_i$ , qui sert à préciser une valeur modale, positive ou négative, à l'intérieur de ces catégories (le certain épistémique, l'obligatoire déontique, etc.). De plus, ils contraignent la valeur de E de  $\text{mod}_j$ , indiquant si le locuteur ( $l_0$ ) s'accorde avec, ou se dissocie faiblement ou fortement de la modalité intrinsèque au prédicat de la complétive. Le lien d'accord correspond à la présupposition du contenu de la complétive et donc à la factivité du verbe. La dissociation faible correspond à la non-présupposition (la non-factivité), et la dissociation forte à la présupposition de la fausseté de ce contenu (la contrefactivité). Ce dispositif (présenté dans Gosselin 2014) permet de rendre compte des oppositions entre *savoir* (factif), *croire* (non factif) et *s'imaginer* (contrefactif), qui, par ailleurs, expriment tous trois une modalité épistémique positive (les valeurs de I, D et F de  $\text{mod}_i$  sont très voisines).

Le *Tableau 3* présente le classement modal de certains verbes et locutions verbales recteurs, choisis à titre d'exemples.

	Valeurs de mod <sub>i</sub>			Valeurs de mod <sub>j</sub>	caractérisation modale
	I	D	F	E	
<i>voir, entendre, découvrir, s'apercevoir, démontrer</i>	réel	descriptive	positive	accord	v. aléthiques positifs factifs
<i>savoir, se douter</i>	subjectivité	descriptive	positive	accord	v. épistémiques positifs factifs
<i>ignorer, oublier</i>	subjectivité	descriptive	négative large <sup>23</sup>	accord	v. épistémique négatif factif
<i>s'étonner</i>	subjectivité	descriptive	négative	accord	v. épistémique négatif factif <sup>24</sup>
<i>croire, penser</i>	subjectivité	descriptive	positive	dissociation faible	v. épistémiques positifs non factifs
<i>s'imaginer, se figurer</i>	subjectivité	descriptive	positive	dissociation forte	v. épistémiques positifs contrefactifs
<i>douter</i>	subjectivité	descriptive	négative	accord	v. épistémique négatif non factif
<i>apprécier, être heureux, se réjouir, aimer adorer</i>	subjectivité	mixte	positive	accord <sup>25</sup>	v. appréciatifs positifs factifs
<i>regretter, détester</i>	subjectivité	mixte	négative	accord	v. appréciatifs négatifs factifs
<i>trouver remarquable, admirer<sup>26</sup></i>	institution	mixte	positive	accord	v. axiologiques positifs
<i>s'indigner, trouver scandaleux</i>	institution	mixte	négative	accord	v. axiologiques négatifs
<i>vouloir, souhaiter, avoir hâte, accepter<sup>27</sup></i>	subjectivité	injonctive	positive	dissociation	v. bouliques positifs
<i>refuser</i>	subjectivité	injonctive	négative	dissociation	v. bouliques négatifs
<i>ordonner, permettre</i>	institution	injonctive	positive	dissociation	v. déontiques positifs
<i>interdire</i>	institution	injonctive	négative	dissociation	v. déontiques négatifs

**Tableau 3** : classement modal des verbes recteurs

Certains verbes peuvent appartenir à plusieurs classes à la fois, soit parce qu'ils ne contraignent que partiellement les valeurs des paramètres concernés (ex. *dire*), soit parce qu'ils expriment simultanément deux modalités distinctes (ex. *craindre* et *espérer*). Nous les étudierons respectivement aux § 6.1. et 7., car ils sont susceptibles de donner lieu à l'alternance modale dans la complétive.

### 3.6. La négation

La négation et l'interrogation ne sont pas traitées, dans la TMM, comme des modalités à part entière (pourvues de leurs neuf paramètres). On considère qu'elles codent des contraintes sur les valeurs de certains des paramètres des modalités extrinsèques ou intrinsèques qu'elles affectent (cf. Gosselin 2010, p. 411-414).

Outre la négation métalinguistique (que l'on laissera de côté), il est d'usage d'opposer la négation descriptive (ou énonciation d'un contenu négatif) à la négation polémique (ou réfutation d'un contenu positif, cf. Ducrot 1972, Attal 1984, Muller 1991, Callebaut 1991, Nølke 1994c, Roitman 2006). Dans la TMM, lorsque la négation porte sur une modalité, elle peut affecter la valeur de F, et l'on obtient alors une négation descriptive, ou sur la valeur de E, pour donner lieu à l'effet de sens identifié comme négation polémique (réfutative). Soit deux exemples :

- (14)a. « *Il n'y a pas un nuage au ciel* » (Ducrot 1972, p. 38)  
 b. *Je ne l'ai pas reconnu.*

Dans la situation de discours la plus plausible, (14a) exprime simplement l'invalidation totale de la prédication correspondant à « *il y a des nuages* », et se laisserait paraphraser par « *il y a zéro nuage* » ; tandis que (14b) servira plutôt à réfuter une proposition du type « *tu l'as reconnu* » qui a été assertée ou sous-entendue précédemment, ou simplement attribuée à un énonciateur fictif. Dans le premier cas, c'est la valeur de F, la force de la validation qui est affectée par la négation, alors que, dans le second, c'est celle de E, l'engagement du locuteur, qui est en cause : il refuse de prendre en charge la proposition sous-jacente, il s'en dissocie fortement. Remarquons qu'il est évidemment possible d'imaginer des situations dans lesquelles ces énoncés prendront des valeurs opposées.

Par rapport à l'énoncé affirmatif correspondant, la négation opère donc le passage aux valeurs négatives, soit sur l'axe de la validation (F ; cf. *Figure 3*), soit sur celui de la prise en charge (E ; cf. *Figure 4*).

### 3.7. L'interrogation totale

On admet (à la suite de Borillo 1978, p. 546 et Huot 1986, p. 99-100) que l'interrogation totale peut avoir deux valeurs sémantiques fondamentales, et une multiplicité de valeurs pragmatiques. Soit elle exprime une « demande d'information » (c'est une « vraie » question), soit elle marque une « demande de confirmation », paraphrasable par une formule du type « *est-il vrai que p ?* ». Même si l'interprétation des tournures interrogatives dépend en grande partie du contexte d'énonciation, cette distinction peut être corrélée à la forme syntaxique utilisée. Ainsi la construction avec inversion tend à exprimer la demande d'information, tandis que, lorsque l'interrogation n'est marquée que par l'intonation ou la ponctuation, elle fonctionne comme demande de confirmation, ainsi que le montre, entre autres, la possibilité de la faire suivre de l'expression « *n'est-ce pas ?* » (cf. Huot 1986, p. 100, Beyssade 2006) :

- (15)a. *?\* Pierre est-il gentil, n'est-ce pas ?*  
 b. *Pierre est gentil, n'est-ce pas ?*

La TMM traite la valeur de demande d'information au moyen du paramètre F, comme une indétermination totale de la force de validation : valeur neutre (0) sur l'axe F (cf. *Figure 3*). Tandis que la valeur de demande de confirmation correspond à une indétermination de la valeur de E (valeur neutre sur l'axe E ; cf. *Figure 4*). Le locuteur ( $l_0$ ) ne s'associe ni ne se dissocie de la modalité. De façon comparable au fonctionnement de la négation, l'interrogation totale assigne donc à la modalité qu'elle affecte une valeur neutre qui se réalise tantôt sur l'axe de F, tantôt sur celui de E.

### 3.8. Le mode de la complétive

Nous avançons une double hypothèse sur la contribution sémantique des modes dans ce type de construction, exprimée sous forme de contraintes sur les valeurs de paramètres des modalités en jeu :

- a) l'**indicatif** indique que la modalité extrinsèque ( $mod_i$ ) est strictement **descriptive** (valeur de D : modalité aléthique ou épistémique) **et** de force de validation **positive** (valeur de F) ;  
 b) le **subjunctif** indique que la modalité  $mod_i$  n'est **pas** strictement **descriptive** (valeur de D : modalité appréciative, axiologique, boulique ou déontique) **ou** qu'elle est **descriptive** (aléthique ou épistémique) mais de force **négative** (valeur de F).

Le paramètre E de mod<sub>i</sub> (qui correspond à la prise en charge du contenu de la complétive par le locuteur) ne joue plus, en français moderne, qu'un rôle marginal (cf. *infra*, § 5.2.).

Cette analyse de la sémantique des modes s'apparente à celle de Clédat (1932, p. 8-9). Elle reprend l'idée ancienne selon laquelle l'indicatif exprime un jugement descriptif positif<sup>28</sup>, tandis que le subjonctif s'emploie lorsque l'indicatif ne convient pas (cf. Korzen 2003, Schlenker 2005). Pour autant, contrairement à ce que suppose Quer (2009, p. 1781), cette conception n'implique nullement que le subjonctif soit dépourvu de signification. Sa signification se définit, simplement, par son opposition à celle de l'indicatif, dans le cadre d'une sémantique différentielle.

C'est des relations de convergence / divergence entre ces contraintes, codées par différents marqueurs, que procèdent les acceptabilités et les effets de sens.

#### 4. Types de convergence / divergence

On distingue trois types de relations entre contraintes :

a) La **convergence totale** des contraintes entraîne la **compatibilité exclusive** du mode et de son contexte gauche. Exemples :

a1) verbes aléthiques et épistémiques positifs + indicatif :

(16) *Il voit / découvre / sait / pense / se doute que Pierre est / \*soit malade*

a2) verbes épistémiques négatifs<sup>29</sup> + subjonctif :

(17) *Il doute / s'étonne que Pierre soit / \*est malade*

a3) verbes bouliques et appréciatifs + subjonctif

(18) *Il veut / regrette que Pierre soit / \*est malade.*

b) La **divergence totale** implique, corrélativement, l'**incompatibilité** entre le mode et son contexte gauche.

c) la **convergence / divergence partielle** donne lieu à différents cas de figure. Et ce sont ces cas de figure qu'il importe d'étudier soigneusement. Soit les deux modes sont possibles, soit l'un des deux est obligatoire, moyennant l'intervention d'un facteur supplémentaire (la factivité, cf. § 5.2.).

Quatre types de convergence partielle doivent, à nouveau, être distingués :

a) le contexte gauche (en l'occurrence, le verbe éventuellement accompagné de la négation) exprime une valeur large (relativement indéterminée) sur D ou sur F de mod<sub>i</sub> ;

b) le contexte gauche (le verbe éventuellement accompagné de la négation et/ou de l'interrogation) peut exprimer deux modalités différentes ( $\text{mod}_{i1} \vee \text{mod}_{i2}$ ), dont les valeurs des paramètres D et/ou F sont opposées ;

c) le verbe exprime à la fois deux modalités distinctes ( $\text{mod}_{i1} \wedge \text{mod}_{i2}$ ), dont les valeurs de D et/ou F sont opposées ;

d) le verbe exprime une modalité qui se trouve être, en vertu de son contexte gauche, dans la portée d'une autre modalité, dont les valeurs de D et/ou de F sont différentes, selon une structure enchâssée du type :

$(\text{mod}_{i1} (\text{mod}_{i2} (\text{mod}_j (\text{pred} (\text{arg}))))))$ .

La convergence peut alors s'établir entre le mode de la complétive et  $\text{mod}_{i1}$ , par-delà  $\text{mod}_{i2}$ .

Il peut y avoir convergence partielle dans chacun de ces cas dans la mesure où les contraintes exprimées par les modes sont convergentes avec une seule des valeurs possibles de  $\text{mod}_i$  ( $\text{mod}_{i1}$  ou  $\text{mod}_{i2}$ ). Dans les cas *a* (valeurs larges) et *b* ( $\text{mod}_{i1} \vee \text{mod}_{i2}$ ), l'alternance modale entraîne une différence sémantique notable. Dans les cas *c* ( $\text{mod}_{i1} \wedge \text{mod}_{i2}$ ) et *d* ( $\text{mod}_{i1} (\text{mod}_{i2} \dots)$ ), on n'observe aucune différence sémantique clairement identifiable.

Nous présentons et illustrons maintenant ces quatre types de configurations, soit respectivement les cas de figure *a* (valeurs larges) au § 5., *b* (alternative entre valeurs modales) au § 6., *c* (conjonction de modalités) au § 7., et *d* (enchâssement de modalités) au § 8.

## 5. Valeurs larges

Les valeurs de la direction d'ajustement (D) et de la force de validation (F) sont réparties sur des continuums conduisant respectivement du descriptif pur à l'injonctif pur, et de l'invalidation totale, à la validation maximale. Dès lors, les zones de valeurs associées au verbe recteur peuvent être larges au sens où elles recouvrent la frontière pertinente pour le choix du mode de la complétive.

### 5.1. Valeurs larges sur D

Une valeur large sur D recouvre à la fois une portion d'injonctif et une portion de descriptif. Ce cas de figure se trouve réalisé par certains verbes directifs, comme *décréter* ou *décider*, en particulier en emploi performatif. Comme ces verbes sont directifs, ils impliquent que la valeur de D est injonctive (modalité déontique et/ou boulique), mais dans la mesure où, avec l'emploi performatif, l'obligation prend

effet immédiatement, au moment même de l'énonciation, la distance entre le monde et l'énonciation se trouve en quelque sorte abolie et l'énoncé décrit le monde tel qu'il est et sera dorénavant. Cela explique que ces verbes injonctifs puissent être suivis de l'indicatif. On observe cependant une différence d'emploi entre les deux modes : si l'obligation prend effet instantanément, ce qui suppose un cadre institutionnel particulier autorisant la parole performative (Austin 1962), il n'y a pas, entre l'énoncé et le monde, la distance temporelle nécessaire pour que le monde puisse s'ajuster à un énoncé préalable, et l'indicatif s'impose (ex 19a,b). Car le monde correspond *ipso facto* à la description qui en est faite par une personne autorisée. En revanche, le subjonctif pourra être employé quand l'effet de l'obligation est différé, le procès de la complétive étant alors envisagé comme ultérieur à celui de la principale, à l'énonciation performative (ex 19c,d) :

- (19) a. *Je décrète / décide que la séance est / \*soit terminée*  
 b. *Le Conseil d'Administration a décrété / décidé qu'il y avait / ?\*ait / ?\*eût trop d'employés dans cette entreprise et qu'il fallait / ?\*faille / ?\*fallût en licencier une partie*  
 c. *Je décrète qu'il sera / soit mis fin à ces agissements*  
 d. *Le Conseil d'Administration a décrété / décidé qu'il y aurait / ait une semaine de congé supplémentaire pour les employés.*

Le cas d'*ordonner* est, à cet égard, remarquable (cf. Hanse 1983, p. 653, Lalaire 1998, p. 108, Soutet 2000, p. 62-63). Ce verbe, marqueur de modalité déontique, est toujours suivi du subjonctif, sauf dans un emploi qualifié d'archaïque par les dictionnaires. Il peut, en effet, se faire suivre de l'indicatif dans un contexte juridique où il sert à exprimer performativement un décret, une obligation prenant effet dès sa promulgation :

- (20) « (...) *le Conseil ordonne que la façade de la maison Commune sera sur-le-champ illuminée.* », (France, *Les dieux ont soif*, XXVII, cité par le *Grand Robert*, entrée : *ordonner*).

On explique de la même façon l'emploi, apparemment surprenant, du subjonctif après *disposer* dans cet exemple relevé par Dreer (2007, p. XIX) :

- (21) « *Saint Pierre m'impute les larmes de la veuve et de l'orphelin que j'ai fait couler dans l'exercice de ma charge d'huissier, et il dispose que ces larmes brûlantes seront l'instrument de mon supplice éternel.* » (Aymé, *L'Huissier*).

Le choix de l'indicatif avec ce type de verbe (dont on attendrait qu'il régisse le subjonctif) oriente vers une lecture performative de l'énoncé, en restreignant la valeur de D à la zone descriptive.

## 5.2. Valeurs larges sur F

Sur le continuum de la force de validation (F, cf. *Figure 3*), certains verbes, comme *ignorer*, correspondent au négatif large, qui englobe à la fois le négatif et la valeur neutre, ainsi que le montre la possibilité d'énoncer :

(22) *Il ignore que sa femme lui est infidèle, même s'il s'en doute un peu.*

Inversement, les verbes *s'attendre* et *attendre* expriment le positif large, c'est-à-dire une valeur positive qui englobe la valeur neutre, voire le négatif faible, comme l'attestent des énoncés du type :

(23)a. *Je préfère m'attendre à ce qu'il échoue à son examen, même si je n'y crois pas du tout*  
 b. *J'attends qu'il s'excuse, même si je n'y crois pas beaucoup.*

Le fait que *s'attendre* n'exprime pas toujours une valeur nettement positive (une croyance forte), est confirmé par la possibilité d'affaiblir ce degré de croyance : *s'attendre à moitié / à demi / un peu*.

L'examen du mode régi par ces verbes, montre une évolution nette depuis la fin du XVII<sup>e</sup>. On observe ainsi qu'*ignorer* (négatif large) a longtemps toléré les deux modes, avec une préférence marquée pour le subjonctif (cf. Féraud 1784, Littré 1874, entrée *ignorer*), alors qu'aujourd'hui, il est régulièrement suivi de l'indicatif, à l'exception du tour vieilli :

(24) *J'ignorais qu'il était / fût là.*

Les verbes *cacher* et *dissimuler* (qui sont des causatifs d'*ignorer*) présentent un fonctionnement comparable :

(25)a. *Il m'avait caché / dissimulé qu'il y avait / eût à manger*  
 b. « *J'avais su l'affaire de Saumur, mais on m'avait caché qu'il y eût [avait] été blessé.* » (*Mémoires de Madame la Marquise de Larochejaquelein*, I, 9)  
 c. « *Il cachait à sa mère elle-même qu'il l'aimât [aimait] si fort.* » (*Zola, La faute de l'abbé Mouret*, I, 14).

A l'inverse, *s'attendre* (*que / à ce que*) se faisait préférentiellement suivre de l'indicatif (cf. Féraud 1784, Littré 1874, entrée *s'attendre*), et ce n'est que depuis peu qu'il exige le subjonctif, alors qu'*attendre*, a toujours imposé le subjonctif, sauf variations diastriques, comme dans cet énoncé prêté par G. Leroux à un forçat (Chéri-Bibi) :

- (26) « Ah ! Jacqueline... j'vas te dire... j'attendais que tu viendrais en cours d'assises...que tu leur crierais "C'qui dit est vrai !" » (Leroux, *Les cages flottantes*, R. Laffont 1990: 89).

Une explication de cette évolution récente du système peut être cherchée du côté de la factivité des verbes et donc de la prise en charge du contenu de la complétive (valeur de E de mod<sub>j</sub>). Il semble, en effet, que ce soit désormais – dans le cas des valeurs larges sur F ne permettant pas de trancher en faveur d'un mode – la factivité qui constitue l'élément déterminant pour le choix du mode. Aujourd'hui *ignorer* et *cacher* demandent l'indicatif parce qu'ils sont factifs, alors que *s'attendre* et *attendre* prennent le subjonctif parce qu'ils sont non factifs. En faveur de cette hypothèse sur le rôle de la factivité, on mentionnera le fonctionnement de la négation descriptive avec des verbes comme *voir*, *observer*, *remarquer* ou *se souvenir*. La négation descriptive de ces verbes construit en effet une valeur négative large : « *ne pas voir / observer / remarquer / se souvenir de p* » n'impliquent pas « *voir / observer / remarquer / se souvenir que non p* ». Or, lorsqu'ils sont affectés de la négation descriptive, ces verbes, qui, en contexte affirmatif, régissent exclusivement l'indicatif, acceptent de se faire suivre du subjonctif. Mais, dans ce cas, ils perdent leur factivité. Le locuteur indique, par l'emploi du subjonctif, qu'il se dissocie faiblement de mod<sub>j</sub> : il ne prend pas en charge le contenu de la complétive. On oppose ainsi :

- (27) a. *Je ne vois pas qu'il est là* [factif]  
 b. *Je ne vois pas qu'il soit là* [non factif]<sup>30</sup>
- (28) a. *Il ne se souvient pas qu'il est allé dans ce restaurant* [factif]  
 b. *Il ne se souvient pas qu'il soit allé dans ce restaurant* [non factif]
- (29) a. « *Scaer d'ailleurs n'avait pas remarqué qu'on l'espionnât, quoiqu'il ouvrît l'œil [...]* » (Du Boisgobey, *Double-blanc*, Part. II, chap. III) [non factif]  
 b. « *Mais, jusque-là, je n'avais pas observé que la pensée d'une femme, depuis notre séparation, eût assombri ou froncé son front soupçonneux.* » (Barbey d'Aureville, *Une vieille maîtresse*, Gallimard, folio, 1979 :194) [non factif].

Il apparaît donc que la factivité, qui jouait un rôle essentiel en moyen français, contribue encore à déterminer l'emploi des modes (*contra* Godard & de Mulder 2011), mais uniquement dans le cas des valeurs larges sur F.

Observons enfin que certains verbes, comme *vérifier* et *s'assurer*, combinent une valeur large sur D avec une valeur large sur F. La vérification dénotée par ces verbes porte sur la correspondance entre l'état du monde et une opinion préalable. Avec l'indicatif (ex. 30a), l'énoncé indique que le sujet vérifie qu'une croyance

nettement positive correspond bien à l'état du monde (D : descriptive ; F : positive). Avec le subjonctif, il signale que cette opinion préalable n'est pas nettement positive (D : descriptive ; F : neutre ; ex. 30b) ou que le monde peut encore s'ajuster à l'énoncé (D : mixte ou injonctive ; ex. 30c) :

- (30) a. *Je vérifie / m'assure que Rameau est bien mort en 1764.*  
 b. « *Dans un parfait français, le réceptionniste me répond : « Un petit instant je vous prie, je vérifie qu'il soit joignable dans sa suite. »* (N. Quézen, *L'été dernier*, Edilivres, en ligne)  
 c. *Je vérifie / m'assure que tout soit en ordre.*

## 6. Alternative entre modalités

La convergence partielle concerne aussi des contextes gauches susceptibles de donner lieu à une alternative entre deux valeurs modales différentes ( $\text{mod}_{i1} \vee \text{mod}_{i2}$ ). Ce phénomène se produit dans deux situations :

- a) lorsque les verbes recteurs ne contraignent pas la valeur de D (certains verbes de communication, comme *dire, crier, répondre, écrire, téléphoner*, etc., sont sous-déterminés à cet égard),  
 b) quand ces contextes gauches autorisent deux interprétations nettement disjointes (par exemple avec les verbes *admettre, comprendre, entendre*, etc. qui sont polysémiques, ou avec la négation et l'interrogation totale, qui peuvent donner lieu à deux interprétations distinctes).

Dans tous ces cas, les deux modes sont possibles, mais avec une différence de sens sensible, qui affecte l'interprétation de leur contexte gauche.

### 6.1. Verbes sous-déterminés

Les verbes de communication sous-déterminés prennent une valeur assertive avec l'indicatif et injonctive avec le subjonctif (cf. ex. 2a,b *supra*) :

- (31) a. *Il m'a dit / chuchoté / crié / écrit / téléphoné qu'il ferait soleil* [valeur descriptive : le verbe désigne l'expression et la communication d'une croyance : modalité épistémique positive<sup>31</sup>]  
 b. *Il m'a dit / chuchoté / crié / écrit / téléphoné que je vienne aussi vite que possible* [valeur injonctive ; expression et communication d'une modalité boulique et/ou déontique]<sup>32</sup>.

On ne peut parler de véritable polysémie du verbe, mais plutôt de sous-détermination, au sens où la valeur de D n'est pas contrainte par le verbe, mais uniquement par le choix du mode. Cette analyse se trouve confirmée par la possibilité de coordonner l'indicatif et le subjonctif (cf. ex. 6 *supra*) :

- (32)a. « Rien, on n'avait plus rien entendu. Ah ! si ! la voix du Kanak disant au garde à travers la porte qu'on le verrait dans la journée et qu'on ne s'inquiète pas... » (Leroux, *Les cages flottantes*, XIII).  
 b. « Albertine fit répondre qu'elle ne pouvait pas descendre, qu'on dînât sans l'attendre » (Proust, cité par Touratier 1996, p. 169)  
 c. « Cette lettre était datée du Caire. Georges annonçait que, las de la ville de Paris, il allait essayer de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, et qu'on n'eût pas à s'inquiéter de lui. » (Gaboriau, *Les Esclaves de Paris*, I, 6).

Ce fonctionnement concerne également des verbes illocutoires comme *suggérer* et *proposer*, qui expriment une modalité boulique, de force positive faible, lorsqu'ils sont suivis du subjonctif (ou de l'infinitif), et une modalité épistémique quand ils se font suivre de l'indicatif :

- (33)a. « Vous suggérez que moi, Richard Hesley Mason, commandant le Blossom, j'aie siéger au milieu de ce ramassis de mutins [...]. » (Merle, *L'île*, cité par Dreer 2007, p. 123)  
 b. « Il vient de suggérer que les Tahitiens nous ont tous condamnés à mort. » (Merle, *L'île*, cité par Dreer 2007, p. 124).  
 (34)a. « Il proposa que la motion fût mise aux voix. » (*Le Petit Robert* 1996, cité par Engel, Forsgren et Sullet-Nylander 2010, p. 87)  
 b. « Le constructivisme piagétien propose que, chez l'enfant, le nombre se construit par une synthèse logico-mathématique. » (cité par Engel, Forsgren et Sullet-Nylander 2010, p. 87).

Or, comme la valeur épistémique est positive large (elle n'implique pas une croyance nettement positive), le subjonctif est possible même dans l'interprétation épistémique du verbe :

- (35) « L'auteur propose que des sphéroïdes observés en fin de maladie puissent être l'agent de l'encéphalite [...]. » (cité par Engel, Forsgren et Sullet-Nylander 2010, p. 87).

Le fait que dans tous ces emplois (bouliques et épistémiques), ces verbes restent également glosables par « faire la suggestion / proposition que » paraît indiquer qu'il s'agit plutôt d'une indétermination de la valeur de D associée au verbe, que d'une véritable polysémie modale.

## 6.2 Verbes polysémiques

Lorsque le verbe présente une polysémie modale, au sens où il peut exprimer deux modalités distinctes (ex. *comprendre*, *admettre*, *entendre*, *prévoir* ...), le choix du mode permet de lever l'ambiguïté en sélectionnant la valeur modale du verbe qui est convergente avec le sens du mode : *admettre* et *comprendre* reçoivent une lecture épistémique avec l'indicatif, et une lecture axiologique avec le subjonctif :

- (36)a. *Je comprends / admets qu'il a tué son père.* [épistémique positif]  
 b. *Je comprends / admets qu'il ait tué son père.* [axiologique positif large  $\approx$  je ne condamne pas le fait que p<sup>33</sup>].

*Entendre* prend une valeur aléthique avec l'indicatif (il fonctionne comme verbe de perception), et une valeur boulique-déontique avec le subjonctif (cf. Martin 1983, p. 105) :

- (37)a. *J'entends qu'il est en train de marcher dans le grenier.*  
 b. *J'entends qu'il m'obéisse.*

Le verbe *prévoir* peut prendre selon les contextes une valeur épistémique (correspondant à une croyance orientée vers l'avenir) ou une valeur déontique (ex. « *la loi prévoit que ...* », cf. Lagerqvist 2009, p. 148-150). Dans le premier cas, il se fait régulièrement suivre de l'indicatif

- (38) « – *alors, ma chère, c'est à merveille, et je prévois que nous allons [ ?\*allions] nous entendre admirablement.* » (Montherlant, *Pitié pour les femmes*, 1936, p. 1099, Frantext)

Dans son emploi déontique, il est suivi soit du subjonctif, soit, à cause de sa valeur performative, de l'indicatif (cf. § 5.1.) :

- (39)a. « *Rappelons qu'en cas de grave infraction, la loi prévoit que tout comportement dangereux soit réprimé et que les véhicules soient confisqués par les forces de l'ordre.* » (*La Dépêche du Midi*, 25/12/2013, Factiva)  
 b. « *La loi prévoit que le nombre de cantons sera divisé par deux, arrondi à l'unité impaire supérieure.* » (*Ouest France*, 08/01/2014, Factiva).

Toutefois la double possibilité d'interprétation de  $\text{mod}_i$ , ( $\text{mod}_{i1} \vee \text{mod}_{i2}$ ), ne porte pas toujours sur la catégorie modale (valeurs de I et D) comme dans les exemples précédents, mais elle concerne parfois uniquement la valeur de F. Par exemple, *imaginer* et *supposer* expriment toujours une modalité épistémique,

mais, à l'intérieur de cette catégorie, peuvent correspondre à des valeurs de F différentes. Ainsi *imaginer* peut exprimer une croyance faiblement positive et être quasi-équivalent de *penser / supposer / croire*, ou bien signifier que le sujet se construit une image mentale dont il sait qu'elle ne correspond pas à la réalité (cf. Brunot 1922, p. 508). De même, *supposer* peut exprimer une croyance faible ou construire une hypothèse, dont on ne sait si elle correspond à la réalité, par un pur exercice de pensée. Il s'agit dans les deux cas de modalités épistémiques (jugements de fait subjectifs), mais la croyance faible implique une valeur faiblement positive de F (la force de validation), alors que la simple construction mentale correspond à une valeur négative avec *imaginer* et neutre ou négative avec *supposer*. C'est pourquoi, comme l'indicatif marque une valeur de F positive, il entre en convergence avec *imaginer* et *supposer* lorsqu'ils expriment la croyance faible, alors que dans leurs autres emplois, ils se font suivre du subjonctif.

- (40) a. *J'imagine / suppose qu'il est malade* [≈ je pense / crois qu'il est malade]  
 b. *J'imagine / suppose qu'il soit malade* [je me fabrique une représentation imaginaire]  
 c. « *Je me mets à sa place, et je suppose que nous ayons ainsi perdu notre Otto !... Jamais nous ne nous serions consolés !* » (Verne et Laurie, *L'épave du Cynthia*, III).

### 6.3 Le rôle de la négation

Les verbes et locutions épistémiques non factifs positifs (*croire, penser, prévoir, avoir l'impression, être persuadé / certain*, etc.) acceptent aussi bien le subjonctif que l'indicatif dès lors qu'ils sont précédés de la négation :

- (41) a. *Je crois / suis certain qu'il est / \*soit malade*  
 b. *Je ne crois pas / suis pas certain qu'il est / soit malade.*

Notre hypothèse est que, quoique ténue, il y a bien une différence de sens liée à l'emploi des modes dans ces tours : le subjonctif impose une interprétation descriptive de la négation, alors que l'indicatif en induit une valeur polémique (réfutative). On a vu au § 3.6. que, selon que la négation est interprétée comme descriptive ou polémique, le paramètre affecté est différent : une négation descriptive demande de prendre une valeur négative de F (invalidation), tandis qu'une négation polémique correspond au refus, par le locuteur, de prendre en charge la modalité (valeur de E : dissociation forte). Il suit qu'avec un verbe

épistémique non factif, comme *croire*, la négation descriptive change la valeur de F, qui devient négative. L'expression « *ne pas croire* » devient synonyme de *douter* et se fait donc suivre du subjonctif (puisque'il y a convergence entre la valeur de « *ne pas croire* » et celle du subjonctif) :

- (42) *Je ne crois pas qu'il soit le meilleur candidat* [≈ je doute qu'il soit le meilleur candidat].

En revanche, la négation polémique, qui affecte la valeur de E (en marquant le refus de la prise en charge), laisse la valeur de F inchangée, et le verbe continue donc de régir l'indicatif :

- (43) *Je ne crois pas qu'il est le meilleur candidat* [≈ je ne partage pas l'opinion selon laquelle il est le meilleur candidat].

Pour argumenter en faveur de cette analyse déjà proposée, sous des formulations un peu différentes, par Martin (1983, p. 122) et Soutet (2000, p. 83)<sup>34</sup>, on peut examiner les contextes de ces énoncés négatifs. Cet examen fait bien apparaître le caractère polyphonique de la négation polémique ainsi que la prise en charge préalable du contenu de l'énoncé affirmatif, dans le cas où la complétive est à l'indicatif, comme dans cet exemple :

- (44) « *Cette femme a longtemps été ma maîtresse, mais elle ne l'est plus. [...]*  
*... vous êtes la meilleure comme la plus spirituelle des femmes [...]*  
*Mais, dit-elle [...], si la meilleure et la plus spirituelle des femmes,*  
*à qui vous venez d'avouer une liaison de dix ans, **ne croyait pas***  
*que cette liaison est finie puisque vous et cette fille n'avez pas cessé*  
*de vous voir, que pensez-vous que ferait cette meilleure et cette*  
*plus spirituelle des femmes, monsieur de Marigny ? » (Barbey*  
*d'Aurevilly, Une vieille maîtresse, Gallimard, folio, 1979, p. 100-*  
*101).*

On peut ajouter, à l'appui de cette analyse, le fait que certaines constructions idiomatiques à polarité négative ne puissent apparaître dans ces tours que si la complétive est au subjonctif :

- (45)a. *Je ne crois pas / n'ai pas l'impression que ce soit grand chose*  
 b. ?\* *je ne crois pas / n'ai pas l'impression que c'est grand chose*  
 (46)a. *Je ne crois pas qu'il y ait âme qui vive dans cette maison*  
 b. ?\* *Je ne crois pas / n'ai pas l'impression qu'il y a âme qui vive dans cette maison*

- (47)a. *Je ne crois pas / n'ai pas l'impression que ce soit bien sorcier de résoudre ce problème*  
 b. *?\*Je ne crois pas / n'ai pas l'impression que c'est bien sorcier de résoudre ce problème*
- (48)a. *Je ne crois pas qu'il ait levé le petit doigt pour nous aider*  
 b. *?\* Je ne crois pas qu'il a levé le petit doigt pour nous aider.*

Ces expressions à polarité négative ne peuvent apparaître qu'en contexte à valeur négative<sup>35</sup> :

- (49)a. *Ce n'est pas grand chose*  
 b. *\*C'est grand chose*
- (50)a. *Il n'y a pas âme qui vive*  
 b. *\*Il y a âme qui vive*
- (51)a. *Ce n'est pas bien sorcier de résoudre ce problème*  
 b. *\*C'est bien sorcier de résoudre ce problème*
- (52)a. *Il n'a pas levé le petit doigt pour nous aider*  
 b. *?Il a levé le petit doigt pour nous aider* [la lecture idiomatique n'est plus possible].

Dès lors, il est difficile d'imaginer qu'un contenu positif correspondant ait été préalablement pris en charge, comme l'impliquerait la négation polémique induite par l'indicatif. En revanche la négation descriptive, qui produit une valeur de F comparable à celle du verbe *douter*, s'accompagne naturellement du subjonctif.<sup>36</sup>

Un argument supplémentaire peut être trouvé avec les items *jamais / rien* qui fonctionnent, selon les cotextes, soit comme forclusifs<sup>37</sup> (« *ne jamais / rien V* ») soit comme des indéfinis à valeur de quantificateurs de libre choix ( $\approx$  *quelquefois*,  $\approx$  *quelque chose*)<sup>38</sup>. L'interprétation « libre choix » est exclue dans un contexte assertif affirmatif :

- (53)a. *Il a jamais repensé à elle*  
 b. *Il a rien mangé.*

Elle n'est possible que dans des contextes qui n'expriment pas l'assertion positive :

- (54)a. *Je me demande s'il a jamais [≈ quelquefois] repensé à elle*  
 b. *Je doute qu'il ait jamais [≈ quelquefois] repensé à elle.*

Dès lors dans les tours que nous considérons (« *ne pas croire que p* »), ces éléments (avec l'interprétation « libre choix ») ne peuvent faire l'objet d'une négation polémique (refus de prendre en charge une assertion positive préalable). C'est pourquoi l'indicatif est exclu :

- (55) a. *Je ne crois pas qu'il ait / ?\*a jamais repensé à elle*  
 b. *Je ne crois pas qu'il lui en ait / ?\*a jamais parlé*  
 c. *Je ne crois pas qu'il en ait / ?\*a rien laissé paraître.*

De façon symétrique, la négation associée au verbe *douter* peut entraîner l'indicatif ou le subjonctif. Il ne s'agit pas là d'un emploi « illogique » des modes (comme l'ont affirmé Brunot 1922, p. 522, ainsi que Grevisse et Goosse 2008, p. 1457-1458). Mais, au contraire, d'une conséquence prévisible du système. Interprétée comme descriptive, la négation de *douter* conduit à affecter une valeur positive de F à la modalité exprimée (mod<sub>i</sub>) : « *je ne doute pas que p* » devient paraphrasable par « *je suis certain / convaincu que p* ». En revanche, lorsque la négation est polémique et marque le refus de prendre en charge l'expression d'un doute à l'égard de p, l'expression « *je ne doute pas que p* » équivaut à « *je ne mets pas en doute / j'accorde / j'admets que p* ». Dans le premier cas (négation descriptive), elle se fait naturellement suivre de l'indicatif (ex. 56a), dans le second du subjonctif (ex. 56b) :

- (56) a. « *Maxime Minot, l'un des plus jeunes maires de l'Oise, vient de procéder à sa première cérémonie de vœux, dans la salle communale d'Etouy [...]. "Je ne doute pas que nous saurons faire face aux nouveaux défis qui s'imposent à nous" a déclaré le jeune maire.* » (Le Courrier Picard, 27/01/2015, Factiva)  
 b. « *Je ne doute pas qu'il y ait des causes sociales au rire et aux pleurs, et donc qu'on puisse retrouver des substrats neuronaux associés, mais je pense que d'autres territoires du cerveau sont concernés [...]* » (Atlantico, 03/09/2014, Factiva).

Quant aux verbes épistémiques factifs, *savoir* et *se douter*, lorsqu'ils sont associés à la négation polémique, ils continuent normalement de se faire suivre de l'indicatif (puisque la valeur de F ne change pas), mais quand ils sont affectés d'une négation descriptive, la valeur de F devient large (*ne pas savoir* et *ne pas se douter* n'impliquent pas *croire / savoir que non p*), de sorte que, tout comme *ignorer* (cf. § 5.2), ils régissent généralement l'indicatif (ex. 57a, 58a), mais tolèrent aussi le subjonctif, dans un tour un peu archaïque (ex. 57b, 58b) :

- (57) a. *Il ne sait pas qu'elle est là*  
 b. « *Seulement, il ne savait pas que votre mère fût morte* » (Lermina, *L'énigme*, VI)  
 (58) a. *Il ne se doute pas qu'elle est là*  
 b. « *J'avoue ma profonde ignorance. Je ne me doutais pas que l'usage eût fait cette suppression et que l'Académie l'eût sanctionnée.* » (Hugo, *Choses vues*, 1885, p. 837, Frantext).

#### 6.4. Le rôle de l'interrogation totale

Il a été remarqué que l'interrogation et la négation exerçaient, vis-à-vis du choix du mode de la complétive, « une influence assez comparable » (Soutet 2000, p. 82). Nos analyses de ces deux types de contextes seront effectivement très proches.

Avec les verbes et expressions épistémiques non factifs (*penser, croire, avoir l'impression, être certain ...*), l'interrogation totale marquée uniquement par la courbe intonative régit exclusivement l'indicatif :

- (59)a. *Tu crois qu'il est là ?*  
 b. \**Tu crois qu'il soit là ?*

L'interrogation par inversion du clitique sujet autorise les deux modes :

- (60)a. *Crois-tu qu'il est là ?*  
 b. *Crois-tu qu'il soit là ?*

alors que l'interrogation par *est-ce que* favorise nettement l'indicatif :

- (61)a. *Est-ce que tu crois qu'il est là ?*  
 b. ? *Est-ce que tu crois qu'il soit là ?*

L'interrogation totale pouvant, comme la négation, affecter les paramètres F et E (cf. *supra* § 3.7), il suit de notre analyse qu'elle induit le subjonctif quand il s'agit du paramètre F : la force de la validation devient neutre (demande d'information) ; alors qu'elle commande l'indicatif quand elle modifie la valeur du paramètre E : le locuteur ( $l_0$ ) ne prend pas en charge le contenu positif correspondant (demande de confirmation). C'est pourquoi l'interrogation sans inversion, qui ne peut exprimer que la demande de confirmation d'une assertion préalable (paramètre E, cf. § 3.7.) impose l'indicatif<sup>39</sup> (ainsi que, dans une moindre mesure, l'interrogation par « *est-ce que* »), alors que l'interrogation par inversion du clitique sujet autorise les deux modes. Dans ce dernier cas, nous faisons l'hypothèse que le choix de l'indicatif conduit à interpréter l'interrogation comme de demande de confirmation (paramètre E), tandis que le subjonctif induit la valeur de simple demande d'information (paramètre F). On retrouve ainsi l'analyse de Hanse (1960, p. 118)<sup>40</sup> :

« On voit la nuance idéale entre *Croyez-vous que je sois un menteur ?* et *Croyez-vous que je suis un menteur ?* Dans ce dernier cas, en dépit de

l'interrogation, j'insinue nettement que mon interlocuteur croit que je suis un menteur. Je le mets davantage au pied du mur. »

Les mêmes expressions idiomatiques à polarité négative peuvent à nouveau servir de test à l'appui de cette analyse. N'ayant pas de contrepartie positive immédiatement accessible, elles impliquent une valeur de F autre que positive (négative ou neutre), et par conséquent le subjonctif :

- (62)a. *Crois-tu que ce soit grand chose ?*  
 b. *\*Crois-tu que c'est grand chose ?*
- (63)a. *Crois-tu qu'il y ait âme qui vive dans cette maison ?*  
 b. *?\*Crois-tu qu'il y a âme qui vive dans cette maison ?*
- (64)a. *Crois-tu que ce soit bien sorcier de résoudre ce problème ?*  
 b. *??Crois-tu que c'est bien sorcier de résoudre ce problème ?*

L'indicatif n'est pas forcément exclu, mais demande un effort interprétatif supplémentaire de reconstruction d'un contenu positif correspondant, vis-à-vis duquel le locuteur puisse suspendre sa prise en charge.

## 7. Conjonction de modalités

Certains verbes et locutions verbales expriment simultanément deux modalités distinctes. Ces verbes sont non factifs (ils ne présupposent pas la vérité de la complétive), et ils indiquent à la fois une croyance (modalité épistémique) et une modalité boulique, appréciative, ou axiologique. Nous admettons que ces modalités sont connectées conjonctivement : ( $\text{mod}_{i1} \wedge \text{mod}_{i2}$ ). Ainsi *espérer* indique à la fois une croyance (modalité épistémique) **et** un souhait (modalité boulique), tandis que *craindre* exprime simultanément une croyance **et** une aversion (une volition négative), de sorte que (65a) est glosable par (65b), et (66a) par (66b)<sup>41</sup> :

- (65)a. *J'espère qu'il viendra*  
 b. *Je crois qu'il viendra et je souhaite qu'il vienne*
- (66)a. *Je crains qu'il vienne*  
 b. *Je crois qu'il viendra et je souhaite qu'il ne vienne pas.*

De même, les verbes *soupçonner* et *suspecter*, dans la construction [V que p] expriment la conjonction d'une modalité épistémique faiblement positive (une croyance faible) et d'une modalité axiologique négative. Inversement *se flatter* et *se féliciter* marquent à la fois une modalité épistémique positive et une modalité appréciative et/ou axiologique positive. On peut encore ajouter des verbes *dicendi*

comme *se plaindre* et *se lamenter*, qui indiquent l'expression d'une modalité épistémique positive (croyance) et d'une modalité appréciative négative. Le *Tableau 4* résume cette analyse.

	<i>espérer</i>	<i>craindre</i>	<i>souçonner</i> <i>suspecter</i>	<i>se flatter</i> <i>se féliciter</i>	<i>se plaindre</i> <i>se lamenter</i>
mod. épistémique positive non factive	+	+	+	+	+
mod. appréciative positive				+	
mod. appréciative négative					+
mod. axiologique positive				+	
mod. axiologique négative			+		
mod. boulique positive	+				
mod. boulique négative		+			

**Tableau 4** : verbes exprimant des conjonctions de modalités

On peut donc s'attendre à ce que les deux modes soient compatibles avec ces verbes mixtes, car ils convergent avec l'une des deux modalités connectées conjonctivement : le subjonctif avec la modalité boulique, appréciative ou axiologique, et l'indicatif avec la modalité épistémique positive. On observe, en effet, que si l'un des deux modes est généralement privilégié, l'autre est cependant possible, sans que cette alternance entraîne une différence de sens nettement identifiable.

On sait que la norme impose l'indicatif après *espérer* et le subjonctif après *craindre*, mais on observe qu'*espérer* se fait couramment suivre du subjonctif (y compris dans la presse écrite, cf. Lagerqvist 2009), alors que *souhaiter*, qui est purement boulique ne tolère que le subjonctif. Quant à *craindre*, il se fait régulièrement suivre du subjonctif, mais il a continué à accepter aussi l'indicatif jusqu'au seuil du XVIII<sup>e</sup>, comme l'attestent les exemples de Fénelon :

- (67)a. « Nous avons craint que quelque étranger viendrait faire la conquête de l'île de Crète. » (*Télémaque*)  
 b. « Je crains bien que tous ces petits sophistes grecs achèveront de corrompre les mœurs romaines. » (*Dialogues des morts*).

Et l'indicatif est resté très présent dans l'usage, comme le montre une rapide consultation des forums d'internet, une réplique attribuée à une domestique dans une pièce de Courteline, ou même certains textes journalistiques relativement soutenus :

- (68)a. « Je crains qu'il aura une vie très solitaire s'il continue dans cette logique. » (internet)

- b. « Je craignais qu'il aurait tourné. Le temps est tellement à l'orage. » (Courteline, *Le Madère*)
- c. « On a pu craindre que la dématérialisation ferait perdre son âme à la musique. » (Ph. Venturini, *Classica* supplément du n° 157, nov. 2013).

*Souçonner* et *suspecter* tolèrent également l'indicatif (très nettement privilégié) et le subjonctif :

- (69)a. « *On soupçonne que dans ces conditions aucun respect n'était accordé aux cadavres.* » (frWaC)
- b. « [...] *l'aile la plus dure des républicains américains se montre toujours méfiante vis-à-vis du leader sandiniste. Elle soupçonne qu'il puisse devenir – encore une fois – une icône antiaméricaine en Amérique centrale [...]* » (Sud Ouest, 10/11/2006, Factiva)
- (70)a. « *Contactez la société en question si vous suspectez que l'e-mail est frauduleux.* » (frWaC,)
- b. « *A la vue de transactions suspectes observées sur les options, le gendarme de la Bourse suspecte que des personnes aient été averties que le financier Carl Icahn allait lancer une offre de rachat [...] sur la société Clorox.* » (Les Echos, 02/06/2014, Factiva).

Si *se flatter* se fait normalement suivre de l'indicatif et *se féliciter* du subjonctif, ces verbes tolèrent toutefois marginalement l'autre mode :

- (71)a. « *Il a atteint cette prééminence, et je me flatte que personne ne se présentera pour la lui disputer.* » (frWaC)
- b. « *Malheureusement, ce point de vue n'a pas cours au Conseil privé, mais je me flatte qu'il soit proche des sentiments de Sa Majesté.* » (Paris, *Le prix de l'hérésie*, trad. M. Berrée, 10/18, chap. XV)
- (72)a. « *Elle se contentera donc de compter le nombre de ses chômeurs tout en se félicitant que les fondamentaux de son économies sont sains.* » (frWaC)
- b. « [...] *il s'est félicité que les pouvoirs publics en aient confié la responsabilité à des personnalités issues du secteur privé.* » (frWaC).

Enfin *se plaindre* et *se lamenter* paraissent accepter également les deux modes :

- (73)a. « *Au concordat, un curé est nommé au Plessis, mais ses rapports avec la Municipalité sont très tendus. Il se plaint qu'il n'a rien pour se loger.* » (frWaC)  
 b. « *FONCIA se plaint que nous parlions trop de lui. À qui la faute ?* » (frWaC)
- (74)a. « *Le même émigré de Francfort passe habituellement son temps à se lamenter que les salaires sont trop élevés ...* » (frWaC)  
 b. « *A l'occasion des 10 ans de la rétrocession, Chris Patten, dernier gouverneur britannique, se lamente que Hong Kong soit aujourd'hui moins démocratique que lors de son mandat.* » (frWaC).

## 8. Modalités enchâssées

La dernière situation de convergence partielle concerne les cas où une modalité ( $\text{mod}_{i1}$ ) porte sur une modalité ( $\text{mod}_{i2}$ ) correspondant au verbe recteur, selon la structure : ( $\text{mod}_{i1}$  ( $\text{mod}_{i2}$  ( $\text{mod}_j$  ( $\text{pred}$  ( $\text{arg}$ )))))).

Dans cette structure, il arrive que la convergence s'opère entre le mode de la complétive et  $\text{mod}_{i1}$  par-delà  $\text{mod}_{i2}$ , et donc en contradiction apparente avec le sémantisme modal du verbe recteur.

Cette configuration se réalise dans trois types de situations (au moins) : avec l'impératif (§ 8.1.), avec les constructions hypothétiques (§ 8.2.), dans les diverses situations traditionnellement dites « d'attraction modale » (§ 8.3.). Dans tous ces cas,  $\text{mod}_{i1}$  peut converger avec le subjonctif dans la complétive, quoique le verbe recteur (qui exprime  $\text{mod}_{i2}$ ) régisse normalement l'indicatif. De sorte que les deux modes sont possibles, sans différence de sens manifeste, la convergence s'opérant soit entre le mode indicatif et  $\text{mod}_{i2}$ , soit entre le mode subjonctif et  $\text{mod}_{i1}$ .

### 8.1 L'impératif

L'impératif crée une modalité ( $\text{mod}_{i1}$ ) boulique et/ou déontique dont la valeur de D est injonctive, et qui porte sur la modalité ( $\text{mod}_{i2}$ ) exprimée par le verbe recteur. Du fait de sa valeur injonctive, sa présence favorise l'apparition du subjonctif dans la complétive avec des verbes comme *supposer*, *imaginer*, *admettre*, *considérer* ... :

- (75)a. *Je suppose qu'il est/ ? soit là*  
 b. *Supposons qu'il est / soit là !*

- (76) a. *J'imagine qu'il est / ?soit là*  
 b. *Imaginons qu'il est / soit là*  
 (77) a. *J'admets qu'il est le meilleur* [interprétation épistémique]  
 b. *Admettons qu'il est / soit le meilleur*  
 (78) a. *Je considère que la droite D est / ?\* soit tangente au cercle C.*  
 b. *Considérons que la droite D est / soit tangente au cercle C.*

Corollairement, dans tous ces cas, la force de la modalité épistémique associée au verbe recteur (F (mod<sub>i2</sub>)) se trouve affaiblie (au point que la croyance ne peut plus être toujours tenue pour nettement positive). Lorsque le verbe épistémique marque intrinsèquement une croyance relativement forte, qui résiste à un tel affaiblissement, la convergence du mode avec mod<sub>i1</sub> se trouve bloquée, et le subjonctif est exclu :

- (79) *Sachons / sachez / reconnaissons / soyons certains / soyez persuadé qu'il est / \*soit le meilleur.*

### 8.3. Les hypothétiques

Les constructions hypothétiques contenant une protase à l'imparfait ou au présent ont été décrites comme déclenchant la construction d'une modalité à valeur de possible et à statut de métaprédicat (cf. Gosselin 1999, Vetters 1999). On retrouve alors la configuration décrite *supra*, dans laquelle mod<sub>i1</sub> prend la valeur de possible (la valeur de F est neutre). Cette configuration autorise la convergence du mode subjonctif avec mod<sub>i1</sub> par-delà mod<sub>i2</sub>. Même si ce cas de figure est rarement attesté, il ne paraît pas soumis aux mêmes restrictions que l'impératif. Exemples :

- (80) a. *Si vous croyez / pensez qu'il est / soit le meilleur, ...*  
 b. « *Si vous croyez qu'il soit parti* » (Hanse 1960, p. 117)  
 c. *Si j'étais certain que c'est / ce soit / ce fût le bon choix, ...*  
 d. *Si je savais / ignorais qu'il y a / eût quelque chose à faire, ...*  
 e. « *Si je savais qu'il y ait une pareille bête dans la maison, je lui tordrais le cou* » (F. Soulié, *Un été à Meudon*).

### 8.4 L'attraction modale

La tradition décrit sous le terme « d'attraction modale », le fait qu'un verbe qui régit normalement l'indicatif puisse se faire suivre du subjonctif lorsqu'il est lui-

même dans la portée d'un élément régissant le subjonctif (Brunot 1922, p. 520, Soutet 2000, p. 86-87). Ce phénomène relève de la configuration décrite *supra*. Prenons un exemple :

- (81) « *Seigneur, ajouta-t-elle, vous devez être très heureux de voir que le Sauveur se souviendra de vous.* » (*Le Haut Livre du Graal*, trad. A. Strubel, Le Livre de Poche, 2007, p. 177).

Alors que le verbe aléthique *voir* régit normalement l'indicatif, il est ici suivi du subjonctif, du fait de la présence en début de phrase de la modalité appréciative exprimée par être *très heureux que*. Cet énoncé reçoit la structure modale suivante (simplifiée)

- (82) être très heureux voir se souvenir-de (*Le Sauveur, vous*)  
 mod<sub>i1</sub> (mod<sub>i2</sub> (mod<sub>j</sub> (Pred (arg))))

Le subjonctif converge avec la modalité appréciative (mod<sub>i1</sub>) exprimée par « être très heureux que », par-delà la modalité aléthique (mod<sub>i2</sub>) marquée par le verbe recteur *voir*.

Fréquente dans les emplois non standard du français oral (ex. 83a,b), cette configuration se retrouve également en français soutenu, sous des formes diverses :

- (83)a. « *J'ai pas envie qu'on croie qu(e) j(e) sois prétentieux* » (cité par Lachet 2010)  
 b. « *J(e) peux pas imaginer que j(e) sois plus avec lui* » (cité par Lachet 2010)  
 c. « *Je suis enchanté de savoir que vous vous en soyez tiré* » (Balzac, *César Birotteau*, II)  
 d. « [*les*] *illusions de ceux qui croient naïvement que la communication puisse être intercompréhension* » (Le Goffic 1981, p. 609, cité par Loengarov 2005, p. 69) [l'enchâssement de modalités se laisse reconstituer sous la forme : *il est naïf et illusoire* (mod<sub>i1</sub>) *de croire* (mod<sub>i2</sub>) *que* ....].

Insistons sur le fait que jamais cette configuration n'impose le subjonctif, mais qu'elle en rend seulement l'apparition acceptable, en permettant la convergence avec une modalité autre que celle qui est exprimée par le verbe recteur.

## 9. Conclusion

Nous pensons avoir contribué à établir qu'il est possible de préciser la signification des modes personnels, au moins telle qu'elle se manifeste dans les constructions à complétive objet, en recourant à une conception large de la notion de modalité (suivant en cela Brunot 1922). Une telle notion, quoiqu'hétérogène, n'est nullement condamnée au flou ou à la vacuité dès lors que l'on se dote d'outils adéquats pour la modéliser, comme ceux proposés dans Gosselin (2010).

Dans ce cadre, le mode de la complétive objet ne déclenche pas à lui seul la construction d'une modalité, mais contraint les valeurs des paramètres de modalités dont l'apparition est principalement due au verbe recteur, de la principale. Il devient alors possible d'expliquer les relations de compatibilité et d'incompatibilité, ainsi que les effets de sens liés à l'utilisation de l'indicatif ou du subjonctif dans les complétives, en termes de convergence ou de divergence entre les contraintes exprimées par les divers marqueurs de l'énoncé. Cette modélisation d'une interaction complexe entre divers marqueurs plus ou moins polysémiques, au sein de l'énoncé, s'inscrit dans la perspective de la « compositionnalité holiste » (Gosselin 1996, p. 161-164 ; 2005, p. 105-127) ou « compositionnalité gestaltiste » (Victorri & Fuchs 1996, p. 178-182).

Après avoir explicité les contraintes déterminées, par les verbes recteurs (et locutions verbales), par la négation et l'interrogation totale dans la principale, ainsi que par les modes indicatif et subjonctif dans la complétive, nous avons pu distinguer et illustrer toute une série de cas de figure. La convergence et la divergence totale entre ces contraintes conduit au choix exclusif d'un mode. Mais il existe divers cas de convergence / divergence partielles. Nous les avons regroupés en quatre classes : 1) les valeurs larges, 2) les disjonctions entre modalités, 3) les conjonctions de modalités, et 4) les enchâssements de modalités. Ce faisant, nous avons pu classer et expliquer l'ensemble des énoncés dans lesquels l'alternance modale est possible, avec ou sans différence de sens manifeste. Nous avons ainsi traité quelques cas traditionnellement considérés comme récalcitrants : la possibilité d'employer l'indicatif avec des verbes déontiques comme *ordonner*, ou avec des épistémiques négatifs comme *ignorer* (valeurs larges), la possibilité de faire suivre des verbes épistémiques de l'indicatif ou du subjonctif lorsqu'ils entrent dans le champ de la négation ou de l'interrogation (disjonction entre modalités), l'usage de l'indicatif ou subjonctif après un verbe comme *espérer* (conjonction de modalités), ou encore le rôle de l'impératif, des hypothétiques ou le fonctionnement de « l'attraction modale » (enchâssements de modalités). L'ensemble se trouve résumé dans le *Tableau 5*.

type de convergence	mode	effets de sens particuliers	phénomènes concernés	
convergence/ divergence totale	mod. aléthiques / épistémiques positives	exclusivement l'indicatif	<i>voir, savoir, montrer, constater, révéler</i>	
	mod. appréciatives, axiologiques, bouliques, déontiques + mod. aléthiques / épistémiques négatives	exclusivement le subjonctif	<i>regretter, se désoler, s'indigner, vouloir, souhaiter, interdire, exiger douter, s'étonner</i>	
convergence / divergence partielle	valeur large sur D	indicatif	valeur performative	<i>décréter, décider, ordonner</i>
		subjonctif	valeur injonctive orientée vers l'avenir	
	valeur large sur F	indicatif	facticité	<i>ignorer, cacher ne pas remarquer</i>
		subjonctif	non factivité	<i>s'attendre attendre ne pas remarquer</i>
	alternative entre modalités $mod_{i1} \vee mod_{i2}$	subjonctif ou indicatif	le choix du mode sélectionne la modalité (sens du verbe, valeur de la négation ou de l'interrogation)	<i>dire, écrire, proposer admettre, comprendre négation, interrogation totale</i>
	conjonction de modalités $mod_{i1} \wedge mod_{i2}$	subjonctif ou indicatif	pas de différence nettement perceptible	<i>espérer, craindre, soupçonner, se féliciter se plaindre</i>
enchâssement de modalités ( $mod_{i1} (mod_{i2} \dots)$ )	subjonctif ou indicatif	affaiblissement de la mod. épistémique ( $mod_{i2}$ )	impératif	
		pas de différence nettement perceptible	hypothétiques, attraction modale	

**Tableau 5** : synthèse

Au total, le système apparaît à la fois comme très rigoureusement contraint (c'est pourquoi la théorie qui en est faite doit être falsifiable), et comme extrêmement souple, autorisant une grande variabilité. Simplement la variabilité est strictement limitée et explicable par les situations de convergence / divergence partielles entre contraintes.

## Références

Abouda, L. (2002). Négation, interrogation et alternance Indicatif-Subjonctif. *Journal of French Language Studies*, 12.1, 1–22.

- Abouda, L. (2010). De la visibilité syntaxique des modes, de l'invisibilité syntaxique des temps. In C. Alvarez Castro, F. M. Bango de la Campa, M. L. Donaire (Eds), *Liens linguistiques. Etudes sur la combinatoire et la hiérarchie des composants* (pp. 319–333). Berne: Peter Lang.
- Anscombe, G. E. M. (1957). *Intention*. Oxford: Basil Blackwell.
- Attal, P. (1994). Deux niveaux de négation. *Langue Française*, 62, 4–11.
- Austin, J. L. (1962). *How to do things with words*. Oxford: Clarendon.
- Bally, C. (1932). *Linguistique générale et linguistique française*. Paris: Leroux.
- Beysade, C. (2006). La structure de l'information dans les questions : quelques remarques sur la diversité des formes interrogatives en français. *Linx*, 55, 173–193.
- Börjeson, L. (1966). La fréquence du subjonctif dans les complétives introduites par « que » étudiée dans des textes français contemporains. *Studia Neophilologica*, 38, 3–64.
- Borillo, A. (1978). *Structure et valeur énonciative de l'interrogation totale en français*. Thèse d'Etat, Université d'Aix-en-Provence.
- Boysen, G. (1971). *Subjonctif et hiérarchie. Étude sur l'emploi du subjonctif dans les propositions complétives objets de verbes en français moderne*. Odense: University Press.
- Bréal, M. (1897). *Essai de sémantique : science des significations*. Paris: Hachette.
- Bruno, Ch. (Ed.) (2011). *Mode(s) et modalités(s) III*. Modèles linguistiques 64.
- Brunot, F. (1922). *La pensée et la langue*. Paris: Masson.
- Brunot, F. (1927, 2<sup>e</sup> éd.). *Histoire de la langue française t. 2, Le seizième siècle*. Paris: A. Colin.
- Buffier, C. (1709). *Grammaire française sur un plan nouveau*. Paris: Nicolas Leclerc.
- Callebaut, B. (1991). *La négation en français contemporain : une approche pragmatique et discursive*. Bruxelles: Palais des Académies.
- Cellard, J. (1996). *Le subjonctif. Comment l'écrire ? Quand l'employer ?* Louvain-la-Neuve: Duculot.
- Clédat, L. (1932). *En marge des grammaires*. Paris: Champion.
- Cohen, M. (1965). *Le subjonctif en français contemporain*. Paris: SEDES.
- Curat, H. (1991). *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne*. Genève: Droz.
- Damourette, J., & Pichon, E. (1911-1936). *Des mots à la pensée*. Paris: D'Artrey.
- Damar, M.-E. (2009). *Pour une linguistique applicable. L'exemple du subjonctif en FLE*. Berne: Peter Lang.
- Dauzat, A. (1952, 3<sup>e</sup> éd.). *Grammaire raisonnée de la langue française*. Lyon: IAC.
- De Mulder, W., & Lamiroy, B. (2012). Gradualness of grammaticalization in Romance. The position of French, Spanish and Italian. In K. Davidse, T. Breban, L. Brems, & T. Mortelmans (Eds), *Grammaticalization and language change. New Reflections* (pp. 199-226). Amsterdam: Benjamins.
- Delbart, A.-R. (2007). Chronogénèse et enseignement-apprentissage du mode subjonctif. In J. Bres, M. Arabyan, T. Ponchon, L. Rosier, R. Tremblay & P. Vachon-L'Heureux

- (Eds), *Psychomécanique du langage et linguistiques cognitives, Actes du XIe Colloque international de l'A IPL* (pp. 283–291). Limoges: Lambert Lucas.
- Dendale, P., & Coltier, D. (2005). La notion de prise en charge ou de responsabilité dans la théorie scandinave de la polyphonie linguistique. In J. Bres et al. (Eds), *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques* (pp. 125–140), Bruxelles: De Boeck-Duculot.
- Donnaire, M. L. (2003). Les sélecteurs du subjonctif, un domaine sémantique défini ? *Thélème, Revista Complutense de Estudios Franceses*, 2003, 121–135.
- Dreer, I. (2007). *Expressing the same by the different: the subjunctive vs the indicative in French*. Amsterdam: Benjamins.
- Ducrot, O. (1972). *Dire et ne pas dire*. Paris, Hermann.
- Engel, H., Forsgren, M. & Sullet-Nylander, F. (2010). Emploi modal de *proposer que* p en contexte non volitif, *Cahiers Chronos*, 21, 85–101.
- Farkas, D. (1992). On the semantics of subjunctive complements. In P. Hirschbüler & K. Koerner (Eds), *Romance languages and modern linguistic theory* (pp. 69–103). Amsterdam: Benjamins.
- Féraud, J.-F. (1787-1788). *Dictionnaire critique de la langue française*. Marseille: Mossy.
- Gianakidou, A. (2009). The dependency of the subjunctive revisited: Temporal semantics and polarity. *Lingua*, 119, 1883–1908.
- Girard, G. (1747). *Les vrais principes de la langue française, t. II*. Paris: Le Breton.
- Godard, D. (2012). Indicative and subjunctive mood in complement clauses: from formal semantics to grammar writing. In C. Piñon (Ed.), *Empirical issues in syntax and semantics*, 9 (pp. 129–148). <http://www.cssp.cnrs.fr/eiss9/>.
- Godard, D. & De Mulder, W. (2011). Indicatif et subjonctif dans les complétives en français. *Cahiers de lexicologie*, 98, 148–160.
- Goldberg, A. (2010) Verbs, construction, and semantic frames. In M. Rappaport Hovav, E. Doron, & I. Sichel (Eds), *Lexical semantics, syntax, and event structure* (pp. 39–58). Oxford: Oxford University Press.
- Gosselin, L. (1996). *Sémantique de la temporalité en français*, Louvain-la-neuve: Duculot.
- Gosselin, L. (1999). La valeur de l'imparfait et du conditionnel dans les systèmes hypothétiques. *Cahiers Chronos*, 4, 29–51.
- Gosselin, L. (2005). *Temporalité et modalité*. Bruxelles: De Boeck-Duculot.
- Gosselin, L. (2010). *Les modalités en français*. Amsterdam / New York: Rodopi.
- Gosselin, L. (2014). Sémantique des jugements épistémiques. *Langages*, 191, 63–81.
- Gosselin, L. (2015a). Sémantisme modal du verbe recteur et choix du mode de la complétive. *Lexique*, 22, 223–246.
- Gosselin, L. (2015b). De l'opposition *modus / dictum* à la distinction entre modalités extrinsèques et modalités intrinsèques. *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, CX-1, 1–50.
- Gougenheim, G. (1938). *Système grammatical de la langue française*. Paris: D'Artrey.
- Grevisse, M., & Goosse, A. (2008, 14<sup>e</sup> éd.). *Le Bon Usage*, Bruxelles: De Boeck.
- Gross, M. (1978). Correspondance entre forme et sens à propos du subjonctif. *Langue française*, 39, 49–65.

- Guillaume, G. (1929 / rééd. 1984). *Temps et verbe*. Paris: Champion.
- Hanse, J. (1960). La valeur modale du subjonctif. *Bulletin de l'Académie Royale de Langue et de Littérature Française*, XXXVII-3, 107–130.
- Harris, M. (1978). *The evolution of french syntax: a comparative approach*. London: Longman.
- Hintikka, J. (1962). *Knowledge and belief. An introduction to the logic of the two notions*. Ithaca, New York: Cornell University Press.
- Huot, H. (1986). Le subjonctif dans les complétives. In M. Ronat (Ed.), *La grammaire modulaire* (pp. 81–112), Paris: Minuit.
- Jary, M. (2004). Indicative mood, assertoric force and relevance », *UCL Working Papers in Linguistics*, 16, 237–246.
- Jary, M. (2009). Relevance, assertion and possible worlds : a cognitive approach to the spanish subjunctive. In P. De Brabanter & M. Kissine (Eds), *Utterance interpretation and cognitive models* (pp. 235-277). Bingley: Emerald Group Publishing.
- Joly, A. (Ed.) (2011). *Mode(s) et modalités(s) II*. Modèles linguistiques 63.
- Korzen, H. (2003). Subjonctif, indicatif et assertion ou : comment expliquer le mode dans les subordinées complétives ? In M. Birkelund, G. Boysen & P. Søren Kjaersgaard (Eds), *Aspects de la modalité* (pp. 113-129). Tübingen: Niemeyer.
- Kupferman, L. (1996). Observations sur le subjonctif dans les complétives. In C. Muller (Ed), *Dépendance et intégration syntaxique* (pp. 141-151). Tübingen: Niemeyer.
- Lachet, C. (2010). Variation modale et motivation sémantique. *Cahiers AFLS On-Line*, 16.1, 25–62.
- Lagerqvist, H. (2009). *Le subjonctif en français moderne*. Paris: Presses Universitaires de Paris-Sorbonne.
- Lalair, L. (1998). *La variation modale dans les subordinées à temps fini du français moderne*. Berne: Peter Lang.
- Lamiroy, B. (2006). From syntax to semantics: the case of intransitive speech verbs. In I. Baron, H. Korzen, I. Korzen, H. Müller, H. Nølke (Eds), *Grammatica. Festschrift in Honour of Michael Herslund* (pp. 279-295). Bern: P. Lang.
- Langacker, R. (2009). *Investigations in Cognitive Grammar*. Berlin / New York: Mouton de Gruyter.
- Larrivé, P. (2007). *Du tout au rien. Libre-choix et polarité négative*. Paris: Champion.
- Le Goffic, P. (1981). *Ambiguïté linguistique et activité de langage*. Université Paris VII, Thèse de doctorat d'Etat.
- Leeman-Bouix, D. (1994). *Grammaire du verbe français*. Paris: Nathan.
- Littré, E. (1873–1877). *Dictionnaire de la langue française*. Paris: Hachette.
- Løngarov, A. (2005). Le fait que ... et la question du subjonctif : la directionnalité de la grammaticalisation. *Cahiers Chronos*, 12, 67–82.
- Martin, R. (1983). *Pour une logique du sens*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Maupas, Ch. (1607). *Grammaire française*. Blois: Cottureau.
- Moignet G. (1959). *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Muller, Cl. (1991). *La négation en français*. Genève: Droz.

- Muller, Cl. (2006). Polarité négative et free choice dans les indéfinis de type *que ce soit* et *n'importe*. *Langages*, 162, 7–31.
- Nølke, H. (1994). Les lectures de *ne ... pas* : éléments d'une explication modulaire. *Linx*, 5, 223–234.
- Nølke, H. (2005). Le locuteur comme constructeur de sens. In J. Bres, P. Haillet, S. Mellet, H. Nølke & L. Rosier (Eds), *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques* (pp. 111–124), Bruxelles: de Boeck-Duculot.
- Nordahl, H. (1969). *Les systèmes du subjonctif corrélatif. Etude sur l'emploi des modes dans la subordonnée complétive en français moderne*. Bergen / Oslo: Universitetsforlaget.
- Portner, P. (2011). Verbal Mood. In C. Maienborn, K. von Stechow & P. Portner (Eds.), *Semantics, An international handbook of natural language meaning* (pp. 1262–1291). Berlin: de Gruyter.
- Pietrandrea, P. (2010). *Constructions grammaticales et discours*. mémoire d'HDR, Université Paris III.
- Pietrandrea, P., & Stathi, K. (2010). What counts as an evidential unit? The case of evidential complex constructions in Italian and Modern Greek. *STUF- Sprachtypologie und Universalienforschung*, 63-4, 333–344.
- Quer, J. (2009). Twists of mood: the distribution and interpretation of indicative and subjunctive. *Lingua*, 119, 1779–1787.
- Récanaati, F. (2000). *Oratio obliqua, oratio recta. An essay on metarepresentations*, Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Regnier Desmarests, F.-S. (1707). *Traité de la grammaire française*. Amsterdam: Henri Desbordes.
- Restaut, P. (1730). *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*. Paris : Jean Desaint.
- Riegel, M., Pellat, J.-Ch., & Rioul, R. (2014, 5<sup>e</sup> éd.). *Grammaire méthodique du français*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Rihs, A. (2013). *Subjonctif, gérondif et participe présent en français*. Berne: Peter Lang.
- Roitman, M. (2006). *Polyphonie argumentative. Etude de la négation dans les éditoriaux du Figaro, de Libération et du Monde*, Thèse de l'Université de Stockholm.
- Saussure, L. de (2010). Pragmatique procédurale des temps verbaux : la question des usages interprétatifs, In C. Vet, N. Flaux & D. Stosic (Eds), *Interpréter les temps verbaux* (pp.129–160). Berne: Peter Lang.
- Schlenker, Ph. (2005). The lazy frenchman's approach to the subjunctive. Speculations on reference to worlds and semantic defaults in the analysis of mood. *Romance Languages and Linguistic Theory 2003*. Amsterdam: Benjamins, 269–310.
- Searle, J. R. (1982). *Sens et expression*. trad. J. Proust, Paris: Minuit.
- Searle, J. R. (1985). *L'intentionnalité*. trad. Cl. Pichevin, Paris: Minuit.
- Silenstam, M. (1973). *L'emploi des modes dans les propositions complétives étudié dans les textes français de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*. Uppsala: Acta Universitatis Upsaliensis.
- Soutet, O. (2000). *Le subjonctif en français*. Gap: Ophrys.

- Sperber, D., & Wilson, D. (1989). *La pertinence. Communication et cognition*. trad. A. Gerschenfeld et D. Sperber, Paris: Minuit.
- Togoby, K. (1966). La hiérarchie des emplois du subjonctif. *Langages*, 3, 67–71.
- Togoby, K. (1982). *Grammaire française. Volume II : Les formes personnelles du verbe*. Copenhague: Akademisk Forlag.
- Touratier, C. (1996). *Le système verbal français*. Paris: Armand Colin.
- Vet, C. (1998). Les sources de l'emploi du subjonctif dans les complétives. In M. Forsgren, K. Jonasson & H. Kronning (Eds), *Prédication, assertion, information* (pp. 587-594). Uppsala: Acta Universitatis Upsaliensis.
- Vetters, C. (1999). A propos de l'imparfait après *si*. In M. Plénat et al. (Eds), *L'emprise du sens, Mélanges de syntaxe et de sémantique offerts à Andrée Borillo*, Amsterdam / Atlanta: Rodopi.
- Victorri, B., & Fuchs, C. (1996). *La polysémie. Construction dynamique du sens*. Paris: Hermès.
- Wilmet, M. (2010). *Grammaire critique du français*. Bruxelles: De Boeck-Duculot.
- Youssef, N. (2013). *Propositions pour l'enseignement du subjonctif aux adultes arabophones*. Thèse de l'Université de Cergy-Pontoise.

## Résumé

### *Les modes expriment-ils des modalités ?*

#### *L'alternance indicatif / subjonctif dans les complétives objet*

Cet article traite la question du choix du mode, indicatif ou subjonctif, dans les complétives objet en français. Une attention particulière est portée sur les verbes recteurs, la négation, l'interrogation, l'impératif, la subordination hypothétique ... Nous montrons que les hypothèses actuelles sur la signification des modes conduisent à des prédictions fausses, et sont donc réfutées. Dans le cadre de la Théorie Modulaire des Modalités (Gosselin 2010), nous proposons une explication nouvelle en termes de convergence / divergence entre les contraintes sur la modalité, associées aux modes, aux verbes, à la négation, à l'interrogation, etc. Cette explication est fondée sur la thèse selon laquelle les modes n'expriment pas la modalité, mais seulement des contraintes sur la modalité (au sens large).

**Mots-clés:** subjonctif, indicatif, mode, modalité, négation, interrogation

## Abstract

### *Do Moods express Modalities? Indicative versus Subjunctive in Complement Clauses*

This paper deals with the problem of the choice of the mood, indicative or subjunctive, in complement clauses in French. It focuses on the role of verbs, negation, interrogation, imperative, hypothetical subordination ... We show that current hypotheses on significations of moods lead to false prediction, and must be rejected. In the framework of the Modular Theory of Modalities (Gosselin 2010), we propose a new explanation in terms of convergence / divergence between constraints on modality, triggered by moods, verbs, negation, interrogation, etc. This explanation is grounded on the assumption that moods do not express modality, but only constraints on modality (taken in a wide sense).

**Keywords:** subjunctive, indicative, mood, modality, negation, interrogation

#### *Adresse de l'auteur*

Laurent Gosselin  
Université de Rouen, DESCILAC,  
1 rue Thomas Becket  
76821 Mont-Saint-Aignan cedex  
France

laurent.gosselin@univ-rouen.fr

---

<sup>1</sup> Sur cette tradition, parcourue de controverses, on pourra très utilement consulter deux volumes de *Modèles Linguistiques* publiés en 2011, sous les directions respectives d'A. Joly et de Ch. Bruno (voir les Références).

<sup>2</sup> On s'inspire ici librement de Clédat (1932, p. 3).

<sup>3</sup> « Le subjonctif est essentiellement un mode affectif, subjectif, exprimant divers sentiments ou volontés du sujet (souhait, désir, ordre, crainte, doute) ou des possibilités ou nécessités d'ordre général. »

<sup>4</sup> Cf. respectivement, <http://www.frantext.fr/>,  
<https://global.factiva.com/factivalogin/login.asp?productname=global>,  
[http://nl.ijs.si/noske/wacs.cgi/first\\_form?corpname=frwac;lemma=grave;lpos=](http://nl.ijs.si/noske/wacs.cgi/first_form?corpname=frwac;lemma=grave;lpos=).

<sup>5</sup> On songe aussi au subjonctif qui suit *après que*, en français actuel.

<sup>6</sup> Au XVI<sup>e</sup>, *regretter* se faisait encore suivre de l'indicatif : « Le regrette de tout mon cueur que n'est icy Picrochole (Rabelais) », cité par (Brunot (1927, p. 446).

<sup>7</sup> Pour une présentation plus détaillée de ces critiques, cf. Gosselin (2015a).

<sup>8</sup> Cf. Brunot (1922, p. 826), Cohen (1965, p. 34).

<sup>9</sup> Voir aussi la mise en garde de Bréal (1897, p. 225) : « Ceux qui cherchent la notion fondamentale exprimée par le subjonctif et qui croient trouver cette notion fondamentale en rapprochant tous les emplois du subjonctif pour en dégager l'élément commun, je ne crains pas de dire que ceux-là font fausse route », à laquelle répond cette observation de Quer (2009, p. 1910) : « A potential difficulty with this type of approach derives from the strategy to attach a specific meaning to a category as a whole. This has proven to be unfeasible for the subjunctive, but it cannot be straightforwardly applied to the indicative either ».

<sup>10</sup> Elle réapparaît néanmoins avec l'hypothèse de la grammaticalisation du subjonctif, défendue par De Mulder et Lamiroy (2012, p. 208) : « That the French subjunctive is more grammaticalized than its Italian and Spanish counterparts is not a totally new claim: Harris (1978: 172) already considers the French subjunctive to be mainly a syntactic marker of subordination, rather than the result of a decision of non-assertion by the speaker ».

<sup>11</sup> Pour une critique de portée très générale sur ce type d'approche, cf. Victorri & Fuchs (1996, p. 39-40).

<sup>12</sup> Sur ces verbes de communication transitifs, cf. Lamiroy (2006). Ce double fonctionnement concerne aussi des verbes qui n'expriment un mode de communication que dans ce type de constructions (cf. Goldberg 2010) : « *Il lui a glissé qu'il viendrait / vienne rapidement.* »

<sup>13</sup> Pour une présentation critique de ce type d'approche, cf. Portner (2011).

<sup>14</sup> Les analyses de Godard & De Mulder (2011), ainsi que celle de Dreer (2007) combinent cette valeur avec celle de non-prise en charge (cf. § suivant).

<sup>15</sup> Cf. en particulier le T. V, § 1876.

<sup>16</sup> Togeby (1982, p. 59) propose une variante de cette perspective, qui consiste à considérer que le subjonctif exprime le non-jugement, la suspension de la prise en charge, alors que l'indicatif est utilisé par défaut et ne possède en lui-même aucune caractéristique énonciative particulière.

<sup>17</sup> Gosselin (2014)

<sup>18</sup> Schématiquement, l'aléthique est le domaine des vérités objectives, l'épistémique celui des vérités subjectives, le déontique celui des obligations, le boulique celui de la volonté, l'appréciatif celui du désirable, et l'axiologique celui du louable/blâmable.

<sup>19</sup> Les modalités intrinsèques sont intégrées au *dictum*, tandis que les modalités extrinsèques appartiennent au *modus* (cf. Gosselin 2015b).

<sup>20</sup> Cf. Récanati (2000). Sur l'usage de ce concept en sémantique du TAM, cf. Saussure (2010).

<sup>21</sup> Nous adoptons la terminologie de la ScaPoLine, qui distingue, entre autres, le « locuteur de l'énoncé » (I<sub>0</sub>), responsable de l'énonciation, et le « locuteur textuel » (L), image du sujet parlant, cf. Nølke (2005).

<sup>22</sup> Sur les liens d'association, d'accord et de dissociation, cf. Nølke (1994, p. 150), Dendale et Coltier (2005), Gosselin (2010, p. 125-127).

<sup>23</sup> Cf. infra, § 5.2.

<sup>24</sup> La particularité de *s'étonner que* est que ce verbe factif exprime une croyance négative antérieure (le sujet pensait que non p). Ce phénomène est pris en charge, dans la TMM, par le paramètre T.

<sup>25</sup> *Aimer* et *adorer* (comme *détester*) portent généralement sur des séries fréquentatives. Ils n'en restent pas moins factifs (la série est présumée).

<sup>26</sup> Ces expressions peuvent marquer l'appréciatif ou l'axiologique, selon que le jugement est purement subjectif ou rapporté à un système de conventions relativement stable (une morale, une idéologie, une religion etc.).

<sup>27</sup> On mélange à dessein les verbes d'attitude propositionnelle et les verbes *dicendi*, qui sont classés en fonction de la modalité qu'ils expriment (cf. Gosselin 2014).

---

<sup>28</sup> Les grammairiens du XVIII<sup>e</sup> envisageaient déjà de remplacer le terme d'*indicatif* par celui de *positif*. Cf. Regnier Desmarais (1707, p. 343), Girard (1747, p. 11).

<sup>29</sup> Sur les verbes épistémiques négatifs larges (*ignorer, oublier*), cf. infra, § 5.2.

<sup>30</sup> Cf. Damourette & Pichon ((1911-1936), V, § 1876), Lalaire 1998, p. 302.

<sup>31</sup> Sur l'analyse modale de ces verbes, cf. Gosselin (2014).

<sup>32</sup> Voir aussi l'ex. (5b) *supra*, et Grevisse & Goose (2008, p. 1455-1456).

<sup>33</sup> Cf. Gosselin (2015a, p. 239).

<sup>34</sup> Voir aussi Hanse (1960, p. 118).

<sup>35</sup> Cf., entre autres, Muller (1991, p. 69), Larrivée (2007).

<sup>36</sup> On remarque cependant que cette contrainte est loin d'affecter toutes les expressions à polarité négative. Elle ne concerne que les expressions figées pour lesquelles on ne peut trouver facilement une contrepartie positive, susceptible d'être réfutée. S'il est possible de dire aussi bien: « Je ne pense pas qu'il viendra grand monde » (Larrivée 2007, p. 96) que « Je ne pense pas qu'il vienne grand monde », c'est parce que *grand* fonctionne ici comme équivalent à polarité négative de *beaucoup*. Il est dès lors aisé de concevoir le premier énoncé comme la négation réfutative de : « Je pense qu'il viendra beaucoup de monde ».

<sup>37</sup> Cf. Damourette et Pichon (1911-1936), I, § 116.

<sup>38</sup> Cf. Muller (2006), Larrivée (2007).

<sup>39</sup> Pour une analyse comparable, cf. Leeman-Bouix (1994, p. 93).

<sup>40</sup> Cf. aussi Huot (1986, p. 100), Abouda (2002, p. 19).

<sup>41</sup> Pour des arguments en faveur de cette analyse, cf. Gosselin (2015a).